

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 26 MARS 2013

VOLUME 77

NON-PUBLICATION

ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me NADIA THIBAUT pour Construction Frank Catania
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me ÉRIC MEUNIER pour Corporation Sun Média, Groupe TVA et Québécor Média
Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada
Me MARK BANTEY pour The Gazette, Gesca, Le Devoir, CTV et Média Transcontinental
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
MARC DESCHAMPS	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	8
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	90
MARC DESCHAMPS	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU (suite)	94
INTERROGÉ PAR LE PANEL	153

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
56P-597.1 : Directives D-M05 dans la version modifiée en mai 2005 et en juin 2009	11
56P-595.1 : Extrait de l'agenda de Marc Deschamps du 15 décembre 2006	128

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-sixième (26e) jour
2 du mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Si vous voulez bien vous
8 identifier pour les fins de l'enregistrement.

9 Merci.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Bon matin, Madame la Présidente. Paul Crépeau pour
12 la Commission.

13 Me ISABELLE GILLES :

14 Bonjour. Isabelle Gilles pour la Commission.

15 Me SIMON LAROSE :

16 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général
17 du Québec.

18 Me PHILIPPE BERTHELET :

19 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.

20 M. YURI TREMBLAY :

21 Bonjour. Yuri Tremblay, Union des municipalités du
22 Québec.

23 Me MICHEL DORVAL :

24 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

25

1 Me LUCIE JONCAS :

2 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial.

3 Me DENIS HOULE :

4 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour
5 l'Association des constructeurs de routes et grands
6 travaux du Québec.

7 Me NADIA THIBAUT :

8 Bon matin. Nadia Thibault pour Construction Frank
9 Catania.

10 Me GASTON GAUTHIER :

11 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

12 Me FÉLIX RHÉAUME :

13 Bonjour. Félix Rhéaume, Parti libéral du Québec.

14 Me ÉRIC MEUNIER :

15 Bonjour. Éric Meunier pour Corporation Sun Média,
16 Groupe TVA et Québécor Média.

17 Me GENEVIÈVE GAGNON :

18 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-
19 Canada.

20 Me MARK BANTEY :

21 Bonjour. Mark Bantey pour The Gazette, Gesca, Le
22 Devoir, CTV et Média Transcontinental.

23 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

24 Et bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur
25 des poursuites criminelles et pénales.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Crépeau.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Si vous voulez vous lever debout pour être
5 assermenté, Monsieur Deschamps, s'il vous plaît.

6

7

8

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-sixième (26e) jour
2 du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 MARC DESCHAMPS,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Alors, Madame la Présidente, avant de reprendre
12 l'interrogatoire de monsieur Deschamps, je voudrais
13 juste apporter une petite correction. Hier, au
14 moment où on a interrogé monsieur Deschamps, on a
15 porté à notre attention une directive du Directeur
16 général des élections qu'on vous a remise en copie
17 papier. Et cette directive-là est celle du douze
18 (12) juillet mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
19 (1999) dans sa version de décembre deux mille onze
20 (2011). Ce document-là a été produit, monsieur
21 Deschamps y a apporté des modifications.

22 Plus tard, en fin d'après-midi, on a porté
23 à mon attention que cette directive-là, la copie
24 que vous avez est celle qui a été mise en vigueur
25 en décembre deux mille onze (2011) et il y a eu des

1 modifications. Alors, j'ai réussi à obtenir, en
2 fait, la même directive, mais dans ses versions de
3 mai deux mille cinq (2005) et de juin deux mille
4 neuf (2009) qui sont peut-être plus pertinentes
5 justement sur la question de l'adresse à indiquer
6 sur les documents.

7 Je sais que monsieur Deschamps, je lui ai
8 montré les document avant qu'il se présente ce
9 matin.

10 Alors, si vous me permettez, pour compléter
11 ce document-là, j'aimerais déposer la directive D-
12 M-5, toujours la même mais dans ses mises à jour de
13 mai deux mille cinq (2005) et celle de juin deux
14 mille neuf (2009) où j'ai surligné en jaune le
15 passage qui nous concerne, c'est toujours la
16 dernière phrase au niveau de l'adresse habilitante
17 sur les reçus. Et on indique à ces deux dates-là
18 qu'il s'agit de l'adresse qui justifie la qualité
19 d'électeurs. Contrairement à ce qu'on a dit en deux
20 mille onze (2011) qui dit :

21 Indiquer l'adresse qui justifie la
22 qualité d'électeur dans la section
23 « Remarque ».

24 C'est juste une précision que je voulais...

25 (09:36:11)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 La différence se situe à quel niveau?

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 C'est tout simplement au niveau du reçu. Voilà!

5 Alors, monsieur Deschamps nous a dit « ça, ça

6 concerne le reçu qu'on doit remettre au

7 contributeur ». Est-ce que ça s'applique au niveau

8 des listes de contributions? On a vu que les listes

9 de contributions à ces dates-là indiquaient

10 l'adresse habilitante, c'est-à-dire l'adresse

11 professionnelle des gens sur l'île de Montréal.

12 Alors, est-ce qu'il y a une différence entre le

13 reçu et la liste de contributions qui est tenue par

14 le parti politique? Ça pourrait être un autre

15 débat, mais au moins au niveau du reçu, c'est

16 conforme avec ce que monsieur Deschamps nous a dit

17 hier.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Est-ce que vous remplacez la pièce ou vous

22 l'ajoutez?

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Je pense, on pourrait ajouter cette pièce-là avec

25 l'explication qui est donnée.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Je peux suggérer 597.1.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Oui.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Merci.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Oui.

9

10 56P-597.1 : Directives D-M05 dans la version
11 modifiée en mai 2005 et en juin 2009

12

13 Q. **[1]** Alors, on reprend, Monsieur Deschamps. Et hier,
14 on s'est laissé au moment où on abordait la
15 constitution du comité de sélection et qui sera le
16 même comité qui va entendre l'appel d'offres dans
17 Faubourg Contrecoeur. Vous nous avez indiqué hier
18 que vous avez siégé à ce comité-là avec monsieur
19 Hus, monsieur Jean-François Bertrand et monsieur
20 Gauthier. Dans le fait que vous avez été référé ou
21 choisi par monsieur Fillion, est-ce que vous avez
22 eu l'occasion d'y repenser? Est-ce que vous avez
23 plus de précisions à nous donner là ce matin sur de
24 quelle façon vous avez appris que vous seriez
25 appelé à siéger sur ce comité-là?

1 R. En toute vraisemblance, Martial Fillion a dû m'en
2 parler avant parce que ça n'a pas de sens dans ma
3 tête que ce soit un appel à froid là de Daniel
4 Gauthier qu'il soit arrivé... tombé à plat puis
5 qu'il me dise du jour au lendemain « on va avoir un
6 comité de sélection ».

7 Q. **[2]** O.K. Connaissiez-vous personnellement monsieur
8 Bertrand, l'adjoint de monsieur Fillion, avant de
9 le rencontrer sur le comité de sélection?

10 R. Je l'ai vu à la SHDM.

11 Q. **[3]** Vu, mais pas rencontré, pas personnellement?

12 R. Il y a eu des réunions sur... par exemple, il y a
13 eu une réunion à un moment donné concernant la
14 fusion SDM, SHDM. Il a eu, je pense, une certaine
15 implication au niveau du projet de créer une
16 financière. C'était une personne avec qui je
17 parlais à l'occasion, oui.

18 Q. **[4]** O.K. Monsieur Gauthier, vous ne le connaissiez
19 pas avant cet exercice-là.

20 R. Non.

21 Q. **[5]** O.K. Alors, c'est le seul que vous ne
22 connaissez pas parce que monsieur Hus, vous le
23 rencontrez dans les activités d'Union Montréal.

24 R. Oui, c'est bien ça.

25 Q. **[6]** O.K. Et saviez-vous à ce moment-là, en deux

1 mille six (2006), si monsieur Hus avait des
2 contrats professionnels à titre d'avocat avec la
3 SHDM?

4 R. J'en suis sûr.

5 Q. **[7]** Pardon! Vous avez dit?

6 R. J'en suis sûr.

7 Q. **[8]** Sûr. O.K.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[9]** Pourquoi en êtes-vous sûr?

10 R. Il était là régulièrement. Je ne veux pas dire
11 qu'il était une fixture de la SHDM, mais il était
12 présent.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[10]** Au point de dire que c'était l'avocat de la
15 SHDM?

16 R. Oui. Je ne sais pas s'il y avait un avocat en titre
17 par ailleurs, mais en tout cas, au niveau d'une
18 présence et de l'implication dans un nombre de
19 dossiers, et même sur la question de la Financière
20 qui était envisagée à l'époque, à un moment donné
21 il y avait des documents qui avaient été proposés
22 comme modèle de texte, puis quelqu'un s'est levé,
23 est allé dans une autre pour les montrer à maître
24 Paul-Hus. Donc, il était là.

25 Q. **[11]** La Financière, ça c'est une compagnie qui n'a

1 pas existé, mais c'était un projet qui a existé?

2 R. C'était un projet. J'en ai parlé un petit peu hier,
3 c'était une idée de valoriser le portefeuille de
4 deuxième hypothèque.

5 Q. **[12]** O.K. De créer la Financière SHDM?

6 R. Oui.

7 Q. **[13]** Est-ce que ce projet-là émanait de chez vous,
8 de Raymond Chabot, ou de la SHDM?

9 R. Non. De la SHDM.

10 Q. **[14]** O.K. Et ce projet-là ne s'est pas réalisé, à
11 votre connaissance.

12 R. À ma connaissance, il ne s'est pas réalisé. Du
13 moins, pas dans les années où j'ai connu la SHDM.

14 Q. **[15]** Alors, quand vous... Vous nous avez expliqué
15 avoir reçu les documents, c'est-à-dire ça c'est le
16 document d'appel de qualification, et vous avez
17 reçu en même temps que le document d'appel de
18 qualification les cinq propositions qui ont été
19 faites?

20 R. Oui. Oui oui.

21 Q. **[16]** O.K. De sorte que vous n'avez pas reçu, dans
22 un premier temps, le document appel de
23 qualification, suivi, plusieurs jours après, des
24 appels.

25 R. Je vous dis ça, là, pour moi c'est quatre-vingt-

1 dix-neuf virgule neuf pour cent (99,9 %).

2 Q. **[17]** O.K. Alors si je vous dis que la fin de
3 l'appel, la fin de la période d'appel de
4 qualification est au onze (11) octobre, donc vous
5 avez reçu ces documents-là après le onze (11)
6 octobre deux mille six (2006)?

7 R. Oui, en toute logique, là. Je n'ai pas de date,
8 d'accusé ou de récépissé de réception, mais
9 c'est...

10 Q. **[18]** Oh! Excusez-moi. Je vous dis la fin... Ça
11 c'est le début de la période de qualification. Si
12 je vous dis la fin de la période de qualification,
13 le vingt-cinq (25) octobre deux mille six (2006)?

14 R. C'est... C'est plausible, là, je...

15 Q. **[19]** C'est plausible?

16 R. Je ne dis pas le contraire.

17 Q. **[20]** On ira... On retrouvera le document tout à
18 l'heure, dans l'appel de qualification. Ce qui veut
19 dire que si vous l'avez reçu avec les documents, ça
20 place donc la réception après le vingt-cinq (25)
21 octobre, et la tenue du comité de sélection, vous
22 souvenez-vous à quelle date ça a été fait?

23 R. Non, mais c'est dans mon agenda.

24 Q. **[21]** Dans votre agenda. Si on va voir, on va
25 regarder votre agenda au premier (1er) novembre,

1 alors c'est la pièce 56P-595, Madame Blanchette.
2 Allez voir le premier (1er) novembre. Alors c'est
3 le premier (1er) novembre deux mille six (2006).
4 Descendre, et on voit, à dix-huit heures (18 h),
5 « Réunion du comité d'appel d'offres (Daniel
6 Gauthier) », sur University.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[22]** Est-ce que ça vous confirme que c'est la date
9 où le comité de sélection a siégé?

10 R. Oui. Je me fie à mon agenda.

11 Q. **[23]** O.K. Et si on va dans le document d'appel de
12 qualification, qui est la pièce 399, alors ça va
13 être la... Tournez la première page, tout de suite
14 après la table des matières. Ça serait la page
15 suivante, Madame Blanchette, dans le premier
16 paragraphe, qui va s'appeler « Avis public ». On
17 voit, à la fin du paragraphe :

18 Les propositions portant l'inscription
19 seront reçues au Groupe Gauthier
20 Biancamano Bolduc jusqu'à
21 14 h mercredi le 25 octobre.

22 Donc, est-ce qu'on peut présumer que si vous avez
23 reçu les documents d'appel de qualification avec
24 l'appel de qualification, c'est après le vingt-cinq
25 (25) octobre?

1 R. Oui.

2 Q. **[24]** Puis avant le premier (1er) novembre.

3 R. Voilà.

4 Q. **[25]** Vous les avez eus pendant une semaine. Êtes-
5 vous capable de nous dire le travail que vous avez
6 fait pendant cette semaine-là avec ces documents-
7 là?

8 R. Oui. Il s'agit de lire les documents, de le faire
9 en ayant à l'esprit la grille de notation, qui
10 devait être dans le même paquet, là. Il n'y a pas
11 de raison qu'elle ait été séparée. Et de faire le
12 tour de l'ensemble des kits qui ont été remis par
13 messenger à mon bureau, chez Raymond Chabot.

14 Q. **[26]** O.K. Et si je vous indique qu'il y avait cinq
15 sociétés, cinq entreprises qui ont soumis leur nom,
16 est-ce que, de mémoire, vous vous souvenez de ça?

17 R. Ça a du bon sens, oui.

18 Q. **[27]** Ça a du bon sens. Si je vous parle des
19 entreprises, on va les nommer une dernière fois,
20 Construction Frank Catania, Aecon, Socam, Marton et
21 Habitations St-Luc?

22 R. J'ai pris les mêmes notes hier, oui.

23 Q. **[28]** O.K.

24 R. C'est bon.

25 Q. **[29]** Vous faites ce travail-là pendant cette

1 semaine-là. Est-ce que vous travaillez seul sur ce
2 sujet-là?

3 R. Oui, totalement seul.

4 Q. **[30]** Quand je dis seul, c'est indépendamment des
5 trois autres membres du comité.

6 R. Absolument.

7 Q. **[31]** O.K. Pouvez-vous nous expliquer comment, votre
8 processus d'examen de cette documentation-là,
9 comment vous avez procédé?

10 R. Une lecture exhaustive de chacun des kits de
11 documents. Ensuite, un retour à la grille puis une
12 note pour chacun des critères, chacun des
13 soumissionnaires.

14 Q. **[32]** Alors vous aviez cette grille-là, et si on
15 va... On va retourner dans le document qui était,
16 excusez-moi, dans l'appel de qualification, 399. On
17 devrait trouver cette grille-là à la page 12 du
18 document. Ça sera un tableau beaucoup plus loin.
19 Dans la numérotation, ça va être 3.7. O.K.
20 « Description des critères d'évaluation des
21 demandes de qualification ». C'est la grille dont
22 vous nous parlez?

23 R. Oui.

24 Q. **[33]** On y retrouve les cinq critères, avec la
25 pondération qu'on y apporte, alors présentation

1 générale, description et expérience, expérience,
2 réalisation, organisation et conformité qualité
3 générale de la demande. À la vue de ces critères-
4 là, vous êtes-vous posé des questions sur la...

5 Vous êtes-vous posé des questions sur les critères
6 qui étaient utilisés?

7 R. Non, je les ai pris comme ils étaient donnés.

8 Q. **[34]** Comme ils étaient donnés. En faisant une
9 analyse exactement de ce qu'on demandait au
10 proposant?

11 R. Oui.

12 Q. **[35]** Et après avoir fait cet exercice-là, avez-vous
13 vous-même rempli votre grille de qualification?

14 R. Oui, je l'ai fait.

15 Q. **[36]** O.K. En accordant un pointage à chacune des
16 entreprises en fonction de ce que vous trouviez
17 comme réponse dans leur proposition?

18 R. Oui.

19 Q. **[37]** Avez-vous...

20 R. Il y avait quand même un niveau de détails assez
21 élevé sur... de mémoire, sur la grille. Ce n'était
22 pas juste comme prendre ce papier-là puis écrire
23 dessus.

24 Q. **[38]** Qu'est-ce qu'on avait comme détails?

25 R. J'imagine que c'est une transposition, de mémoire

1 encore une fois, c'est une transposition des
2 critères pour pouvoir écrire une note ou
3 l'équivalent de. Dans le fond, sans en être... J'en
4 suis pas mal sûr, mais pas absolument positif.
5 C'était la même grille qui a été remplie
6 collectivement par après.

7 Q. **[39]** On va regarder cette grille-là. Je vais vous
8 demander, Madame Blanchette, de nous présenter la
9 pièce 404 s'il vous plaît. On voit un document
10 « grille d'évaluation des demandes de
11 qualification » avec le numéro de qualification en
12 haut. Est-ce qu'il s'agit du document dont vous
13 nous parlez?

14 R. Oui.

15 Q. **[40]** C'est la grille de qualification dont vous
16 nous parlez. Alors, peut-être nous présenter...
17 Madame Blanchette, juste baisser un peu pour qu'on
18 voit les signatures en bas. Est-ce qu'on y retrouve
19 votre signature, Monsieur Deschamps?

20 R. Oui, oui, en bas à droite.

21 Q. **[41]** En bas à droite. On voit à côté une qui est
22 plus facilement lisible, Mario Paul-Hus. Et les
23 deux autres, les reconnaissez-vous?

24 R. Jean-François Bertrand, Daniel Gauthier. Je n'ai
25 pas de souvenir précis de ça, mais ça a plein de

1 bon sens.

2 Q. **[42]** Alors, on voit... Regardez, on va prendre tout
3 simplement le premier.

4 Présentation générale, profil de
5 l'entreprise : faire une présentation
6 générale, profil de l'entreprise et
7 identifier les secteurs d'activité,
8 identifier la localisation du siège
9 social, les bureaux régionaux.

10 Si on retourne, Madame Blanchette, dans l'appel de
11 qualification, la pièce 399. Vous me direz si ce
12 sont les mêmes... Remontez au premier en haut. Est-
13 ce que ce sont exactement les mêmes renseignements
14 qu'on demande?

15 R. Ça s'est fait vite, là, mais j'imagine qu'on peut
16 transposer l'un et l'autre.

17 Q. **[43]** Or, ce qu'on vous demande dans l'appel de
18 qualification, on retrouve ces renseignements-là
19 sur la grille qui a servi à faire le pointage?

20 R. Oui.

21 Q. **[44]** Est-ce que, à part ces renseignements-là qu'on
22 retrouve dans la grille de qualification et sur la
23 feuille de pointage, on vous a donné d'autres
24 renseignements avant la rencontre du comité de
25 sélection pour vous aider à vous faire une tête sur

1 le pointage accordé?

2 R. Non. Au meilleur de ma mémoire puis encore une
3 fois, je suis pratiquement sûr, rien d'autre. Il
4 n'y a pas eu d'explication ou d'élaboration sur la
5 nature de chacun des éléments qui est présenté ici.

6 Q. **[45]** Vous avez fait l'exercice pour chacune des
7 entreprises pour chacun des critères?

8 R. Oui.

9 Q. **[46]** De sorte, si on retrouve cinq critères, cinq
10 entreprises, vous avez accordé vingt-cinq (25)
11 notes sur votre grille, votre propre grille à vous?

12 R. Oui.

13 Q. **[47]** Cette grille-là, vous nous avez dit, vous ne
14 l'avez pas, vous ne l'avez pas conservée?

15 R. Non, je l'ai laissée dans la salle.

16 Q. **[48]** Dans la salle?

17 R. Avec tous les kits, tous les documents, tout le
18 bazar au complet.

19 Q. **[49]** Madame Blanchette, on va retourner à la pièce
20 404. Donc, est-ce que je comprends que tout ce
21 qu'il nous reste comme écrit, comme grille, c'est
22 cette grille-là qui est une grille commune?

23 R. Oui.

24 Q. **[50]** Monsieur Deschamps, est-ce que votre grille
25 est exactement pareille, celle que vous avez

1 remplie chez vous? Avant de vous présenter au
2 comité de sélection, est-ce que les résultats
3 étaient exactement les mêmes que ceux qui
4 apparaissent sur la grille commune?

5 R. Au final, oui. Est-ce que chacune des notes qui est
6 là, qui résulte d'une discussion ou d'un tour de
7 table, est-ce que... Je pense que, dans certains
8 cas, c'est peut-être un consensus qui est venu
9 naturellement où les notes étaient identiques pour
10 chacun des membres du comité de sélection. Dans
11 d'autres cas, il y a peut-être eu un débat s'il y
12 avait des écarts sur certaines notes. Maintenant,
13 le « spread » n'est pas toujours très important, à
14 savoir quand on note sur 5, on ne peut pas imaginer
15 que quelqu'un se trouve aux extrêmes, extrêmes et
16 que quelqu'un d'autre arrive avec un résultat
17 diamétralement opposé. Si tel était le cas, il y a
18 eu une discussion pour en arriver à un consensus.
19 C'est une grille de consensus.

20 Q. **[51]** C'est une grille de consensus. Et vous
21 souvenez-vous d'avoir eu des discussions ardues,
22 difficiles avec les autres membres sur un ou des
23 critères en particulier?

24 R. Ardues, difficiles, non. Non.

25 Q. **[52]** Vous comprendrez qu'on vous demandait de

1 qualifier des entreprises sur ce qui a été l'un des
2 plus gros contrats de la Ville de Montréal?

3 R. Oui.

4 Q. **[53]** Quand vous parlez de qualifier, ça implique
5 évidemment disqualification de certaines
6 entreprises qui n'auront même pas le droit de
7 soumissionner?

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[54]** L'exercice est important?

10 R. J'en conviens.

11 Q. **[55]** Je comprends que vous l'avez fait avec tout le
12 sérieux qui s'y appliquait?

13 R. Oui.

14 Q. **[56]** Vous arrivez avec votre expérience de
15 comptable agréé, vous avez parlé de vos
16 qualifications professionnelles. D'autre part, vous
17 êtes à choisir une entreprise de construction.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[57]** Qu'est-ce que vous connaissez de ce domaine-
20 là?

21 R. Bien, la lecture des états financiers d'une
22 entreprise de construction, j'étais capable de la
23 faire. C'est dans cette optique-là que, d'un point
24 de vue plus pointu probablement, on m'a demandé de
25 participer au comité de sélection. Quant aux autres

1 critères de qualification, à la lecture même de ces
2 critères-là, je pense que ça ne représente pas un
3 niveau de difficulté particulier aux entreprises de
4 construction. Quand on parle d'une présentation
5 générale, localisation bureaux régionaux,
6 dirigeants, titre et fonction dans l'entreprise, en
7 fait c'est une partie un peu plus « boilerplate »
8 d'une offre de service et la lecture de ce critère-
9 là ne fait pas en sorte qu'il y a un niveau de
10 difficulté particulière relié au fait qu'on
11 travaille dans le domaine de la construction.

12 Q. **[58]** D'autre part, le résultat qu'on peut lui
13 accorder peut disqualifier une entreprise qui
14 n'aura pas le droit de soumissionner?

15 R. J'en conviens.

16 Q. **[59]** O.K. De sorte que chacun des points et des
17 demi-points qui vont être accordés ont leur
18 importance?

19 R. Oui.

20 Q. **[60]** Vous souvenez-vous de la note de passage qu'on
21 a mis sur cet exercice de qualification là?

22 R. Non, sur le coup comme ça, non.

23 Q. **[61]** O.K. Si je vous disais qu'on exigeait quatre-
24 vingts pour cent (80 %) comme note de passage au
25 total pondéré?

1 R. Je vous fais confiance là, c'est plausible.

2 Q. **[62]** O.K. Et je sais que vous avez dit que vous
3 n'aviez pas d'expérience antérieure en la matière
4 mais savez-vous ce qu'on exigeait dans les autres
5 appels de qualification à l'époque, à la Ville de
6 Montréal, au gouvernement du Québec, quelle était
7 la moyenne qu'on exigeait normalement dans les
8 appels de qualification comme note de passage?

9 R. La moyenne qu'on exigeait normalement, non, je ne
10 pourrais pas vous le dire.

11 Q. **[63]** Ça fait que vous ne savez pas si vous avez été
12 à la SHDM plus exigeant comme note de passage?

13 R. Non.

14 Q. **[64]** Alors cet exercice-là, on se retrouve à la
15 table le premier (1^{er}) novembre, c'est la date que
16 vous avez trouvé à votre agenda.

17 R. Oui.

18 Q. **[65]** Vous souvenez-vous combien de temps ça a pris
19 pour faire cet exercice-là de qualification?

20 R. Une partie de la soirée, trois heures peut-être.

21 Q. **[66]** O.K. Pour passer au travers les cinq demandes,
22 la grille, les cinq critères qui s'y retrouvaient.

23 R. Oui.

24 Q. **[67]** Est-ce qu'en sortant, le soir du premier (1^{er})
25 novembre, la grille est fermée, tout le monde on a

1 fait le consensus, les signatures sont mises en bas
2 de page?

3 R. Oui, il y a toujours eu une ambiguïté dans ma tête
4 quand, et là c'est peut-être au final, j'ai été
5 assez clair avec les différents enquêteurs que j'ai
6 rencontré, parce qu'il y a un document qu'on m'a
7 fait signer dans la réception de Raymond Chabot
8 étant, est-ce que c'est, honnêtement je ne crois
9 pas que ça soit cette grille-ci. Il y a d'autres
10 documents qui ont été préparés après à l'appel
11 d'offres et c'est peut-être ça, ou un document
12 texte que la secrétaire de monsieur Gauthier a fait
13 signer à la réception de Raymond Chabot, dans la
14 réception de Raymond Chabot. Je lui ai fait la
15 mention que j'en voulais une copie et jamais je
16 n'ai eu la copie de ce document-là. Jamais, jamais.

17 Q. **[68]** Un document texte?

18 R. Un document texte ou, honnêtement je ne pense pas
19 que ce soit la grille mais ça aurait été peut-être
20 un document texte ou un rapport ou quelque chose
21 comme.

22 Q. **[69]** Quelque chose de plus volumineux qu'un seul
23 document d'une page comme la grille.

24 R. Pas nécessairement. Ce n'est pas un jugement de
25 valeur sur l'épaisseur mais c'est le fait que ça

1 c'est fait d'une drôle de façon.

2 Q. [70] Et ça, on vous a fait signer ça, vous dites, à
3 la réception de votre cabinet?

4 R. Oui.

5 Q. [71] Donc pas le soir du premier (1^{er}) novembre?

6 R. Non, non, un autre soir.

7 Q. [72] Un autre soir. Est-ce qu'il est possible que
8 ça soit un genre de feuille d'information sur les
9 critères à appliquer dans l'analyse de l'appel
10 d'offres.

11 R. Si j'ai signé un tel document, ça pourrait être ça.

12 Q. [73] Mais vous en êtes pas certain?

13 R. Non, on ne m'a pas remis de copie.

14 Q. [74] O.K.

15 R. C'est une frustration qui reste encore là puisque
16 j'ai fait, j'ai pris soin de le demander à
17 l'assistante de monsieur Gauthier.

18 Q. [75] Et ça, évidemment, l'appel d'offres c'est
19 quelque chose qui survient plus tard dans le temps,
20 après l'appel de qualification...

21 R. Exact.

22 Q. [76] ... évidemment.

23 R. Oui.

24 Q. [77] On va rester pour le moment avec l'appel de
25 qualification. Vous faites cet exercice-là, et ce

1 que je vous demandais c'est si les signatures qui
2 sont apposées sur la grille de qualification ça a
3 été fait le soir du premier (1^{er}) novembre?

4 R. C'est à peu près quatre-vingt-dix-neuf pour cent
5 (99 %) dans ma tête là. Je ne pense pas d'avoir
6 fait ça subséquemment.

7 Q. **[78]** O.K. Donc après le premier (1^{er}) novembre,
8 avez-vous eu quoi que ce soit d'autre à faire en
9 relation avec l'appel de qualification?

10 R. Non, si ce n'est que, encore une fois, je garde une
11 réserve sur cette question de document qui a été
12 signé à la réception de Raymond Chabot...

13 Q. **[79]** O.K.

14 R. ... et dont je n'ai pas eu de copie.

15 Q. **[80]** O.K. Qui pourrait être rattaché à l'appel de
16 qualification ou à l'appel d'offres.

17 R. À un ou à l'autre, oui.

18 Q. **[81]** Mais après le processus dans les deux cas.

19 R. Oui, oui, c'est clair. C'était un autre jour.

20 Q. **[82]** O.K. Alors dans cette grille-là, sur les
21 différents critères, je vous ai demandé tout à
22 l'heure s'il y avait eu des discussions ardues,
23 difficiles, vous m'avez dit que non. Mais on va
24 voir quand même des notes très différentes. Si on
25 prend, Madame Blanchette, le document a deux pages.

1 On va rester à l'intérieur du critère, on va rester
2 sur la première page, excusez-moi. On va regarder
3 les notes qui sont attribuées qui vont de 3.5, 3.5,
4 4, 3.5, 3 et 2 sur 5. Habitation St-Luc, à 2 sur 5,
5 là, ils partent avec, ça ferait une moyenne de
6 quarante pour cent (40 %), là. Admettons, sans
7 tenir compte de la pondération, Habitation St-Luc
8 est pas mal en moins bonne position que Catania sur
9 ce critère-là.

10 R. Oui, oui, je le vois comme vous.

11 Q. **[83]** O.K. Quand on va appliquer la pondération,
12 déjà ils partent avec une côte à remonter. S'ils
13 veulent atteindre, et je vous propose que c'est à
14 quatre-vingts pour cent (80 %) la note de passage
15 là, ils sont en difficulté en partant.

16 R. Oui.

17 Q. **[84]** Qu'est-ce qui a fait qu'à Habitation St-Luc on
18 a accordé une note de 2 sur 5 alors qu'à Catania on
19 accorde 4 sur 5?

20 R. On doit juger de la note à la lumière des documents
21 qui étaient disponibles, à la lumière de la
22 présentation qui en a été faite. Quand on parle de
23 huit sur vingt (20) c'est une note aussi qui a...
24 en fait c'est en deçà de cinquante pour cent (50 %)
25 là. Alors c'est la lecture des documents qui

1 étaient disponibles, l'appréciation qui en a été
2 faite puis la façon de les présenter aussi. Ça joue
3 invariablement sur la perception du texte, sur la
4 façon dont on juge et on établit une note.

5 Q. **[85]** Je vous informe qu'on n'a pas de documentation
6 pour la soumission, l'appel de qualification de
7 Habitation St-Luc. On devra s'en passer, on
8 travaillera avec les autres. On va aller voir
9 immédiatement, on va regarder le critère numéro 2.
10 Alors vous avez le critère numéro 2 qui s'appelle
11 « Description et expérience des ressources
12 humaines ». Voulez-vous qu'on retourne à l'appel de
13 qualification pour voir si c'est exactement
14 conforme avec ce que l'on vous demandait?

15 R. Je pense qu'on peut s'en passer...

16 Q. **[86]** O.K.

17 R. ... si tant est que tel est le cas là.

18 Q. **[87]** Regardez les notes qui sont accordées. Catania
19 on a 4.5. Même chose chez Marton, 4.5. 3, Aecom; 2
20 chez Socam. Savez-vous pourquoi l'entreprise Socam
21 a eu 2 alors que Catania et Marton ont eu 4.5?

22 R. Précisément, pour vous dire avec le recul, le temps
23 qui s'est passé, non, je ne peux pas vous amener
24 sur une piste. Il y a des critères, c'est-à-dire
25 des facteurs objectifs dans les documents, qui ont

1 mené à cette appréciation-là.

2 Q. **[88]** Alors on va aller voir la nature, on a ces
3 documents-là. On va faire l'exercice ensemble.
4 Madame Blanchette, je vais vous demander de nous
5 amener la proposition de Catania, alors c'est la
6 pièce 400. Et ce sera les pages, dans votre
7 pagination, Madame Blanchette, dans le document
8 PDF, les pages 15 à 29. O.K.

9 Alors, voici, on est dans la proposition de
10 Construction Frank Catania qui accompagnait l'appel
11 d'offres, et qui répond à ce deuxième critère là,
12 qui s'appelle « Description et expérience des
13 ressources humaines ». Je vais vous demander de...
14 On va tourner les pages, vous nous direz s'il y a
15 des choses... On va avancer, Madame Blanchette, et
16 vous allez nous dire ce que vous avez trouvé dans
17 ces pages-là qui vous permet de qualifier et de
18 donner 4.5 à Construction Catania, et on fera
19 l'exercice avec Socam. Alors, peut-être, on y
20 arrive, est-ce que... On voit la présentation des
21 membres de la direction. Est-ce que ce sont des
22 documents que vous avez consultés?

23 R. Oui. Si c'était ceux-là, oui.

24 Q. **[89]** O.K.

25 R. Parce que je ne les ai pas gardés, je... Je ne peux

1 pas faire un matching.

2 Q. **[90]** O.K. Alors, ce sont les documents qui ont été
3 fournis. Regardez et dites-nous ce que vous voyez
4 qui nous permet, les éléments-clés que vous
5 retrouvez là-dedans qui vous permettent de donner
6 4.5 à Catania avec ce critère-là. Et quand vous
7 voudrez tourner la page, vous le direz à madame
8 Blanchette.

9 R. ... Il faut faire quoi?

10 Q. **[91]** Bien, regardez...

11 R. Tourner la page?

12 Q. **[92]** Dans ces critères-là, on voit... Oui, si vous
13 voulez. Alors vous voyez des descriptions de
14 monsieur Catania, son rôle, monsieur Fedele,
15 monsieur André Fortin, monsieur Pascal Patrice, et
16 il y avait un autre nom au-dessus. Est-ce que ce
17 sont des renseignements qui vous aident, ça, à
18 qualifier l'entreprise, les renseignements qui sont
19 donnés là?

20 R. Oui, sûrement.

21 Q. **[93]** O.K. Alors on se rappelle que ce qu'on vous
22 demande, dans ce critère 2, c'est de faire une
23 description des ressources humaines, directement
24 impliquées dans l'administration de la gestion du
25 projet. Alors, c'est à partir de renseignements de

1 cette nature-là que vous indiquez que vous allez
2 donner... Peut-être tourner la page, Madame
3 Blanchette? Alors on voit les noms, les titres de
4 ces gens-là. Plus loin... Alors, ce qui est un
5 curriculum vitae de chacune des personnes
6 maintenant. On tourne...

7 Les entreprises de monsieur Catania, sa
8 formation professionnelle, ses associations. Alors
9 est-ce que vous voyez, jusqu'à date, ce qu'on a
10 trouvé dans ces différents documents-là, et on a le
11 même exercice qui est fait pour chacune des
12 personnes. Alors monsieur Fedele, qui est le vice-
13 président, monsieur Fortin. Qu'est-ce que vous avez
14 retrouvé de marquant, pour donner 4.5, là, c'est
15 quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Qu'est-ce que
16 vous trouvez de remarquable dans cette
17 présentation-là qui est faite des ressources
18 humaines, qui vont diriger le projet, qui vous
19 permet de leur accorder 4.5?

20 R. C'est le... Le résultat de 4.5, c'est le consensus
21 de toutes les personnes qui étaient présentes
22 autour de la table. Est-ce que j'en ai donné une
23 note différente, est-ce que j'en ai donné plus,
24 est-ce que j'en ai donné moins... Moi je ne me
25 souviens pas de la note que j'ai donnée,

1 individuellement. Évidemment, aujourd'hui on ne
2 peut pas la retracer, ça fait partie de tout le
3 problème de suivi de ce dossier.

4 Quant au consensus, j'imagine que c'est
5 dans le contexte, une description suffisante et
6 complète pour en arriver à cette note-là.

7 Q. [94] O.K.

8 R. Je peux... J'imagine que si on était à nouveau
9 autour de cette table, qu'on pouvait échanger sur
10 le sujet, on arriverait peut-être aux mêmes
11 résultats. Je ne peux pas refaire le raisonnement à
12 la place de mes collègues du comité à l'époque.
13 Puis je ne peux pas non plus juger de la différence
14 qu'il aurait pu y avoir entre chacune des notes.
15 Avec le recul qu'on a aujourd'hui.

16 Q. [95] Mais ce que vous nous dites, c'est qu'à
17 l'époque, tout le groupe, les quatre, les quatre
18 personnes siégeant au comité, ont fait un consensus
19 pour accorder...

20 R. Oui.

21 Q. [96] ... avec cette présentation-là de Catania, une
22 note de 4.5.

23 R. Absolument.

24 Q. [97] Je vous informe qu'on a accordé la même note
25 chez Marton. On va aller voir maintenant chez

1 Socam, qui est la pièce 403, et je vais vous
2 demander, Madame Blanchette, de nous présenter la
3 page 19 à 28 dans Socam. Peut-être juste monter la
4 page. Il faudrait qu'on soit au critère numéro 2.
5 Ah, vous êtes à la page, je pense que la
6 numérotation... Alors, ça va être dix (10) pages
7 plus loin parce que j'ai vu la page... O.K. Vous
8 êtes à la bonne page. « Structure et éthique ».

9 Alors, on a des descriptions, qui dit qui
10 est monsieur Chevrier, directeur général du projet,
11 ses années d'expérience, je vous permets de lire.
12 On indique, je vous le dis, au dernier paragraphe
13 qu'on voit :

14 De plus, selon une politique interne
15 de construction, chaque surintendant
16 ne sera attitré que sur un seul
17 chantier en même temps. De cette
18 façon, la direction s'assure que ces
19 personnes soient disponibles et aient
20 les ressources et le temps nécessaire
21 pour la bonne marche des projets.

22 Or, tournez maintenant les pages. On voit monsieur
23 Chartrand qui va s'occuper. L'expérience de
24 monsieur Chevrier, ses expériences
25 professionnelles, les constructions qu'il a faites.

1 Et on voit que c'est des projets de vingt-quatre
2 (24 M\$), vingt-neuf millions (29 M\$), dix-neuf
3 millions (19 M\$). On a l'organigramme de
4 l'entreprise. Directeur de construction. Alors, on
5 peut continuer à le regarder. Vous avez accordé,
6 vous, étant le comité de sélection, une note de 2
7 sur 5 à Socam. Socam est une grande entreprise de
8 construction. On voit qu'ils ont tout de même de
9 l'expérience. Qu'est-ce qui fait que, dans le
10 dossier de Socam, vous avez accordé 2 sur 5 alors
11 qu'on a accordé 4.5 à Marton et Catania?

12 R. Je ne peux pas refaire le raisonnement qu'on avait
13 fait à l'époque. Est-ce que ça continue après?

14 Q. **[98]** Oui. Oui, oui, on continue les pages. Alors,
15 on va se rendre jusqu'à la page... je vais vous
16 dire, 12... Ce sera les pages 10 à 19 de la
17 numérotation. On voit les curriculum vitae. Je vous
18 laisse regarder. Si vous voulez arrêter à des
19 pages, vous nous le dites, Monsieur Deschamps.
20 Regardez la nature des projets qu'on y voit, là,
21 des projets de vingt millions (20 M\$), vingt
22 millions (20 M\$), collègue, lac des Éclusiers vingt
23 et un millions (21 M\$), Pratt & Whitney vingt
24 millions (20 M\$). Est-ce qu'il y a quoi que ce soit
25 que vous voyez? On en a encore pour cinq pages

1 comme ça, là. Continuez à avancer comme ça, Madame
2 Blanchette. Alors, vous voyez, regardez, rien que
3 la nature des projets, l'expérience de ces
4 différents gestionnaires. On a des projets pour
5 plus de cent millions de dollars (100 M\$) dans les
6 années précédentes. Est-ce que, à première vue, ça
7 semble impressionnant comme qualité des travaux qui
8 ont été faits?

9 R. C'est complet. En tout cas, je pense que ça fait le
10 tour de ce que ces personnes-là ont fait. Il y a
11 des références dans le sens qualitatif, dans le
12 sens quantitatif.

13 Q. **[99]** Vous nous avez indiqué que vous n'aviez pas
14 d'expérience avec les entreprises de construction.
15 Vous arrivez donc blanc comme neige, là. Qu'est-ce
16 que vous trouvez, excusez-moi, dans ces documents-
17 là de Socam qui font que vous leur accordez 2 sur 5
18 alors que vous avez accordé 4.5 aux deux autres
19 entrepreneurs?

20 R. C'est simplement une comparaison entre les
21 présentations de l'un et de l'autre. En valeur
22 absolue, ça donne ces notes-là. On peut toujours
23 refaire aujourd'hui avec le contexte une relecture
24 de ça puis dire, bien, on aurait dû donner telle
25 autre note ou on aurait pu donner telle autre note.

1 Il n'y a pas de procès-verbal malheureusement de la
2 réunion. Il n'y a pas de compte rendu qui permet de
3 pondérer chacune des appréciations qui a été faite.
4 Alors, aujourd'hui, on peut dire, oui, ça ressemble
5 à plus 2 ou 3 ou 4, puis de dire que ça a été
6 apprécié d'une façon qui semble en perspective
7 injuste ou incorrecte. Mais les tenants et
8 aboutissants de la discussion, je ne les ai pas. Et
9 peut-être que les autres membres du jury ont
10 meilleure mémoire sur ce sujet-là. Mais il y a
11 sûrement des éléments spécifiques. Quand on met les
12 papiers sur la table, qu'on fait une corrélation
13 entre chacun, qu'on fait une comparaison, on peut
14 arriver à un chiffre qui s'explique. Et je crois
15 que c'est ça qui a été fait.

16 Q. **[100]** Alors, vous aviez une explication.
17 Maintenant, aujourd'hui, vous ne vous en souvenez
18 pas de cette explication-là?

19 R. Non.

20 Q. **[101]** Aviez-vous de la documentation que vous
21 n'avez pas aujourd'hui? Est-ce qu'on vous a donné
22 de la documentation prouvant la grande qualité de
23 certaines entreprises et la mauvaise qualité
24 d'autres entreprises?

25 R. En fait, il y avait peut-être un... Comment on

1 dirait ça? Un état d'esprit dans les documents
2 qui... Puis je vais essayer de...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[102]** Qui favorisait une partie au détriment de
5 l'autre?

6 R. Ça, on va en reparler. Mais je voudrais juste aller
7 jusqu'au bout de mon idée. Ce que je veux dire,
8 c'est que certains des proposants sont arrivés,
9 dans le fond, avec une attitude. Je pense beaucoup
10 à Aecom. Le juricomptable de Deloitte, dans la
11 démarche du vérificateur général de la Ville de
12 Montréal, avait été très insistant sur ce sujet-là
13 en disant : « Vous avez donné des notes au niveau
14 financier à une compagnie publique qui sont
15 inférieures à celles de Marton et de Catania » en
16 me lançant les chiffres à la face, les états
17 financiers que n'importe qui, comme pour reprendre
18 son expression, peut trouver dans l'Internet, des
19 états financiers publiés.

20 Et en tout cas, pour ma perspective dans
21 cette question-là, en particulier, puisque je... en
22 tout cas, je considère que c'est quelque chose que
23 je pouvais voir ou mieux comprendre que mes
24 collègues autour de la table, c'était une façon de
25 présenter les choses, en ce qui concerne Aecom en

1 tout cas, qui était : Nous sommes gros, donc nous
2 sommes forcément bons. Et ça, ça me posait problème
3 d'un point de vue de l'offre d'Aecom puis, je ne
4 sais pas si on verra les autres critères un par un
5 ou si on ne fait que s'attarder sur ceux qui ont
6 été retenus en analyse comme présentant des
7 disparités ou des divergences. Alors ça, ça
8 m'apparaît clair, il y a donc, la façon de faire un
9 « pitch » et puis, bon, c'est aussi ma vie d'en
10 faire, là, qui fait en sorte qu'on a comme un
11 problème de réceptivité vis-à-vis des documents.
12 Est-ce que c'est quelque chose qui a teinté la
13 présentation de Socam dans le contexte? Est-ce que
14 ça a joué pour cet aspect-là en particulier? Puis
15 est-ce que ça a pu avoir une influence négative sur
16 la note? Ça se peut. Moi, j'ai souvenir
17 particulièrement de la question financière vis-à-
18 vis d'Aecom qui est une compagnie publique, qui est
19 une compagnie avec une réputation et tout ce qu'on
20 veut, là.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[103]** Maintenant on ne parle pas d'Aecom.

23 R. Non, non.

24 Q. **[104]** On parle de Socam.

25 R. J'en conviens. J'en conviens.

1 Q. **[105]** Puis on ne parle pas du tout de l'analyse
2 financière de l'entreprise.

3 R. Je n'ai pas...

4 Q. **[106]** On parle du deuxième critère qui nous parle
5 de la gestion des ressources humaines.

6 R. Je ne veux pas faire dériver la conversation. Je
7 veux dire que c'est un ensemble de facteurs qui ne
8 sont pas reliés à cet élément-là en particulier
9 mais en corrélation aux autres. Puis...

10 10:13:18

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[107]** Si vous répondiez simplement à la question,
13 ça irait un petit peu plus vite.

14 R. Reposons-la, s'il vous plaît.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[108]** On est sur le critère numéro 2 qui ne traite
17 pas du tout des aspects financiers mais uniquement
18 de la gestion des ressources humaines. On a accordé
19 4.5 à Marton, à Catania et 2 à Socam, et ça revient
20 à la question : Qu'est-ce que vous trouvez dans le
21 dossier de Socam de si mauvais pour lui accorder
22 une note qui va l'empêcher de passer, là?

23 R. Je ne ferai pas le, comme je disais tantôt, je ne
24 ferai pas le retour sur chacun des éléments parce
25 que les éléments de discussion, outre la question

1 financière qui m'est particulièrement restée en
2 tête, puis il y aura d'autres trucs pointus, là, eu
3 égard à votre question précédente, Madame la
4 Présidente, outre ça, je n'ai pas de souvenir
5 détaillé des discussions qu'on a eues.

6 Q. **[109]** Et êtes-vous en train de nous dire que parce
7 que vous auriez eu une mauvaise impression d'une
8 entreprise quant à ses bilans financiers, vous vous
9 autorisiez de lui donner des mauvaises notes sur
10 d'autres critères qui n'avaient aucune corrélation
11 avec l'aspect financier...

12 R. Non.

13 Q. **[110]** ... gestion des ressources humaines?

14 R. Certainement pas. Je ne vous dis pas ça. Je vous
15 dis que la façon de le présenter peut avoir une
16 influence négative sur la note...

17 Q. **[111]** Et...

18 R. ... la qualité de l'information sous-jacente. Je
19 vous dis ça comme étant une hypothèse qui est
20 plausible eu égard au cas de Socam dans la question
21 des ressources humaines.

22 Q. **[112]** O.K.

23 R. Socam.

24 Q. **[113]** Donc, il y avait peut-être quelque chose
25 d'autre que vous n'êtes pas capable de retrouver

1 aujourd'hui?

2 R. Oui, dans le contexte, bien sûr. Dans le contexte
3 de l'offre, c'est-à-dire le contexte de
4 présentation du document de proposition.

5 Q. **[114]** Oui, vous êtes capable de le retrouver?

6 R. Non, non, je vous dis c'est peut-être là la
7 piste...

8 Q. **[115]** La piste.

9 R. ... de réflexion qui nous a influencés à donner
10 collectivement cette note-là.

11 Q. **[116]** O.K. On va regarder, tiens, on va aller au
12 critère numéro 4, donc on revient à la grille de
13 qualification, la grille de qualification qui
14 nous... je vais juste la retrouver, là, excusez-
15 moi, la grille de qualification qui se trouve à
16 404. Le critère numéro 4 : Organisation du bureau
17 du candidat. Regardez ce qu'on vous demande : faire
18 une description... Alors, ce que vous devez juger :
19 faire une description de l'organisation du bureau;
20 décrire la qualification des ressources permanentes
21 techniques et administratives disponibles; faire
22 une description du support technique disponible,
23 ordinateurs, AutoCAD et de l'équipe de chantier.
24 Qu'est-ce que vous comprenez que vous avez à juger
25 dans ce critère-là?

1 R. Les méthodes de travail, les outils de travail.

2 Q. **[117]** Méthodes et outils. Alors on va aller voir
3 maintenant dans la grille chez Catania auquel vous
4 avez accordé la note 4. Alors, la grille de
5 Catania, la proposition de Catania c'est la pièce
6 400 et je vais vous amener à la page 49 dans le
7 document PDF Madame Blanchette « Organisation du
8 bureau du candidat » c'est exactement ce qu'on vous
9 demande, faire une description. O.K. Ce qu'on
10 demande c'est une description, là. Il n'y a rien
11 qui fait référence à la présentation financière des
12 documents. Alors, allons voir ce que Catania vous a
13 proposé - on va descendre les pages - « ressources
14 administratives ». Prenez le temps de le regarder.
15 Vous me direz si vous trouvez, dans la description
16 qui vous est faite, le nombre d'employés qui seront
17 attribués à chacune des, et les ressources qu'on
18 leur attribue pour faire ce travail-là.

19 R. Dans ça, ici?

20 Q. **[118]** Oui, oui, chez Catania.

21 R. Non, pour l'instant ce n'est pas là.

22 Q. **[119]** Ah! bien, vous voulez descendre la page, là?

23 R. Bien, je... Oui.

24 Q. **[120]** Madame Blanchette?

25 R. Est-ce qu'il y a autre chose après? Ça continue.

1 C'est bon.

2 Q. **[121]** C'est bon? Juste nous montrer le bas de la
3 page, la numérotation, Madame Blanchette, on
4 était... O.K. Alors, vous avez accordé 5...
5 excusez-moi, 4 à l'entreprise Catania pour ce
6 critère-là. On va aller voir Socam. Dans Socam...
7 Socam, excusez-moi, c'est la pièce 403 et ce sera
8 aux pages 40 à 42 chez Socam. Oups! Je veux juste
9 voir le bas de la page, Madame Blanchette, pour la
10 numérotation du document. O.K. Allez à la page
11 suivante, là, « Organisation interne ». O.K.
12 « Politiques et objectifs en matière de contrôle de
13 qualité ». Alors, je vous laisse lire ce que vous
14 retrouvez dans ces renseignements-là.

15 R. On peut... on peut descendre.

16 Q. **[122]** On peut descendre.

17 R. C'est bon.

18 Q. **[123]** Il y aura deux autres pages, alors... Alors,
19 on décrit les méthodes de travail, santé et
20 sécurité au travail.

21 R. C'est bon.

22 Q. **[124]** Donc, vous remarquerez qu'on décrit les
23 logiciels utilisés jusqu'à AutoCAD.

24 R. On continue. On continue. C'est parfait.

25 Q. **[125]** C'est beau. Vous avez accordé 3 à Socam.

1 Qu'est-ce qui distingue? Pourquoi une note plus
2 basse avec cette présentation-là?

3 R. Elles se ressemblent, il n'y a pas de très très
4 grande différence entre les deux. Elles se
5 ressemblent.

6 Q. **[126]** Elles se ressemblent.

7 R. Oui.

8 Q. **[127]** Mais, pourquoi vous n'avez pas accordé 3 à
9 Catania et 4 à Socam?

10 R. Encore une fois, je suis incapable de répondre sur
11 le fin du fin, mais aujourd'hui, c'est clair, elles
12 se ressemblent.

13 Q. **[128]** Les présentations sont semblables.

14 R. Oui.

15 Q. **[129]** Elles auraient dû avoir la même note.

16 R. Elles auraient pu avoir la même note. Est-ce qu'il
17 y a un élément qui a été sorti, qui a été discuté,
18 qui ferait en sorte qu'une chose a été surlignée ou
19 soulignée qui aurait fait en sorte qu'on aurait mis
20 4.

21 (10:22:07)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[130]** Ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi
24 vous dites « aujourd'hui, elles se ressemblent »,
25 comme c'est exactement les mêmes documents qu'à

1 l'époque, à l'époque aussi elles se ressemblaient.
2 Alors, pourquoi vous faites la distinction « c'est
3 clair qu'aujourd'hui elles se ressemblent »?

4 R. On prend le temps de les regarder ensemble, puis je
5 vous dis...

6 Q. **[131]** Dois-je comprendre que vous n'avez pas pris
7 le temps de les regarder à l'époque où vous avez...

8 R. Si.

9 Q. **[132]** ... vous étiez sur le comité de sélection?

10 R. Si. Bien sûr. Et peut-être que j'ai mis la même
11 note aux deux que 4, 4, ou 3, 3. Je ne veux pas...
12 je ne peux pas faire le débat qui a été fait
13 spécifiquement sur chacune des notes, j'en suis
14 incapable. Je m'en excuse, je ne pourrais pas le
15 refaire à la place de tout le monde autour de la
16 table.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[133]** On va aller voir le dernier critère, le
19 critère numéro 5. Alors, celui-ci, on le retrouve
20 toujours dans l'appel de propositions... de
21 qualification, excusez-moi. On va aller le chercher
22 dans la grille, ça va être plus facile, à la pièce
23 404, dernier critère :

24 Conformité et qualité générale de la
25 demande de qualification. L'évaluation

1 prendra compte des éléments suivants :
2 - Informations complètes; respects de
3 la forme et organisation et structure
4 générales.

5 On voit que vous accorderez 3... on va aller...
6 chez Catania 5, 4,5 chez Marton, 3 chez Aecom, 3
7 chez Socam. Dites-nous... On va aller voir
8 maintenant la proposition de Frank Catania. Et là
9 je vais vous amener à la proposition de Catania et
10 vous allez nous dire où vous avez cette
11 présentation générale. Alors, le document 400. Et
12 si ça peut vous aider, Monsieur Deschamps, je peux
13 vous dire que les documents étaient présentés chez
14 Catania en ordre, les documents 1, 2, 3, 4. Le
15 quatrième, la réponse au quatrième critère se
16 terminait à la page 58 du document. Je peux vous
17 ramener, moi, jusqu'à la page 58, et vous allez me
18 dire où vous trouvez la réponse au cinquième
19 critère dans ce document-là. Si vous l'avez
20 trouvée.

21 Peut-être nous amener à la page 58 du
22 document. Alors, 55... Oui, ça va être la
23 numérotation... Là, malheureusement, attends. Je
24 vais vous donner, Madame Blanchette, la... Je n'ai
25 pas la numérotation... Alors, les ressources

1 techniques, ça on les a vues, et je vous laisse
2 aller juste à la page suivante. Dites-nous si vous
3 trouvez les réponses à ce cinquième critère là, sur
4 la présentation générale. Je vous rappelle que vous
5 avez donné 5 à Catania pour ce critère-là. Vous
6 nous direz quand vous serez prêt à tourner la page.

7 R. Prêt.

8 Q. **[134]** On est rendu aux annexes.

9 R. Hum hum.

10 Q. **[135]** Voulez-vous chercher ailleurs dans le
11 document?

12 R. Est-ce qu'on peut retourner à la grille?

13 Q. **[136]** À la grille. Alors la grille, c'est le
14 document 404, Madame Blanchette.

15 R. Information complète. Alors la... Je vais les
16 reprendre un par un, là, et encore une fois on a le
17 temps qui s'est écoulé, mais je suis capable de les
18 lire comme ils sont écrits :

19 Information complète, respect de la
20 forme demandée, organisation et
21 structure générale des documents
22 présentés.

23 Alors, c'est une note qui n'a pas un poids énorme,
24 là. Ce que je vois, c'est une pondération de un.
25 C'est-à-dire un pour un, point pour point. Et en

1 même temps, ce n'est pas une note sur un document
2 spécifique, c'est une note d'ensemble. Est-ce que
3 l'information était complète, est-ce que la forme
4 demandée a été respectée, est-ce que l'organisation
5 et la structure générale des documents était la
6 meilleure ou la moins bonne, là, c'est une note
7 aussi relative dans ce cas-là en particulier, l'un
8 par rapport à l'autre. Et la note qui a été donnée,
9 elle est comme elle est. 5, 4.5, 3, 2 et 3
10 respectivement. C'est une note d'ensemble, ce n'est
11 pas une section supplémentaire dans laquelle le
12 proposant avait à écrire, ou un checklist, là,
13 qu'on pourrait mettre sur le dessus. Il arrive
14 parfois, dans certaines soumissions, qu'on a un
15 checklist à soumettre sur le dessus, qui dit
16 « information complète ». On liste les informations
17 requises, puis on met une coche.

18 Respect de la forme demandée, c'est peut-
19 être un élément qui peut moins être présenté sous
20 forme d'un checklist, mais encore. Et...

21 Q. **[137]** Alors vous avez trouvé, à ce moment-là, dans
22 la proposition de Catania, vous avez trouvé que
23 l'ensemble de la proposition valait 5 sur 5? C'est
24 la note parfaite, ça.

25 R. Oui.

1 Q. **[138]** O.K. On va aller voir celle de Socam. Je vais
2 vous amener, dans Socam, les documents 403, je vous
3 indique que le quatrième critère, ça se terminait à
4 la page 42 dans le document PDF, alors on va
5 regarder, après 42, s'il y a une réponse au
6 cinquième critère. Et on arrive aux annexes. Si je
7 vous dis qu'encore une fois, chez Socam, on n'a
8 rien indiqué sur le cinquième critère, comment
9 avez-vous fait pour lui accorder une note de 3 sur
10 5?

11 R. Si on revient encore une fois à la grille?

12 Q. **[139]** À la grille?

13 R. La grille mentionne est-ce que les informations
14 étaient complètes, est-ce que la forme demandée a
15 été respectée, l'organisation et la structure
16 générale des documents, est-ce que cet élément-là
17 et les deux précédents, à part le fait d'avoir un
18 checklist, comme je l'ai mentionné pour
19 l'information complète, ou encore limite un
20 checklist pour l'organisation et la structure
21 générale des documents, est-ce que ce critère-là,
22 le numéro 5, fait appel à l'inscription d'une
23 annexe ou d'une section séparée? Non. Ce n'est pas
24 ce que je me serais attendu à retrouver dans
25 chacune des propositions.

1 Q. **[140]** De sorte que vous dites que le critère numéro
2 5 survole tous les autres, ne demande pas une
3 réponse spécifique, et on lui accorde une espèce de
4 note globale à la vue de l'ensemble des quatre
5 autres, de la documentation dans son entier?

6 R. Oui. C'est probablement pour ça aussi, en toute
7 logique, que la pondération est faible sur ce
8 critère-là.

9 Q. **[141]** O.K. On a revu certains des critères,
10 Monsieur Deschamps, et vous nous dites que, et je
11 reviens à la question, est-ce qu'il y a eu des
12 informations additionnelles, dont on n'a pas
13 discuté ici jusqu'à maintenant, qui ont circulé à
14 l'intérieur du comité de sélection, qui vous ont
15 permis d'attribuer ce qui semble être des notes
16 supérieures à Catania et à Marton, et des notes
17 inférieures à Socam?

18 R. Est-ce qu'on peut remonter la grille?

19 Q. **[142]** Oui. À la page précédente, vous voulez dire?

20 R. Oui oui.

21 Q. **[143]** O.K.

22 R. Juste faire un petit...

23 Q. **[144]** Voilà.

24 R. ... un petit pan, là, sur... Et redescendre.

25 Q. **[145]** Trouvez-vous une explication à...

1 R. Ah, je n'arriverai pas à vous donner une
2 explication qui soit si tant satisfaisante que je
3 puisse convaincre tout le monde hors de tout doute.
4 Je reviens sur un élément.

5 (10:30:48)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[146]** Convaincre de quoi?

8 R. Que ces notes-là peuvent s'expliquer a posteriori
9 puis qu'on arrive à la même conclusion si on refait
10 le même travail aujourd'hui. On en a fait des cas
11 de figure au niveau de chacun des critères. Et on
12 peut arriver, on l'a dit tantôt, à des résultats
13 différents en mettant les informations sur le bout
14 de notre nez aujourd'hui.

15 Q. **[147]** Alors, la seule explication logique, c'est
16 que c'était arrangé?

17 R. Absolument pas. Il y a un élément important qui n'a
18 pas été discuté, puis j'en ai parlé tout à l'heure.
19 Dans la proposition, dans la proposition de... En
20 fait, il n'y a pas... il n'y a pas... Comment on
21 dirait? Il n'y a pas une emphase au niveau de la
22 grille sur la notion d'états financiers, la notion
23 de présentations financières. C'est un élément qui
24 accompagnait d'une façon, dans certains cas,
25 accessoire. J'ai parlé de Aecom où on m'avait remis

1 sur le nez les états financiers publiés par la
2 compagnie. C'était beaucoup une présentation... Je
3 reviens là-dessus, parce que, dans les rencontres
4 avec le v.-g., c'est un élément qui est revenu
5 d'une façon assez cinglante, là, une façon de poser
6 les questions. Et Aecom était une compagnie
7 publique avec, dans le fond, un pedigree. Puis on
8 me disait : « Bon, bien, cette compagnie-là, juste
9 le fait qu'elle a un pedigree, elle aurait dû avoir
10 de meilleures notes sur tel ou tel critère, par
11 exemple. »

12 Et j'avais répondu que ce n'était pas
13 suffisant de simplement montrer son pedigree sans
14 l'appliquer correctement à chacun des critères sans
15 le « customizer ». Enfin, vous voyez un peu l'idée.
16 Ou de l'adapter à la réalité. Ce n'est pas
17 suffisant pour se présenter de dire « on est gros,
18 on est grand, puis on est fort, puis c'est tout à
19 fait logique qu'on soit retenu à cause de cette
20 seule raison ».

21 Et l'élément qui est revenu, et de la même
22 façon avec les enquêteurs par après, c'est toute
23 cette question de support au niveau financier,
24 entre autres. Puis ça a été sorti dans le rapport
25 Deloitte concernant l'interrogation que j'avais sur

1 la présence d'informations pertinentes à la
2 soumission, éventuellement à la soumission par
3 après, qui accompagnaient les documents d'origine,
4 concernant le montage financier, concernant le
5 support bancaire qui avait été mis à la disposition
6 notamment de Catania et de Marton pour pouvoir
7 procéder par après dans le dossier.

8 Alors ces éléments-là, dans ma
9 compréhension, avaient une importance. Ça a
10 nécessairement joué sur la note d'ensemble quand on
11 regarde les différents éléments qui sont présentés.
12 Et je les ai fait valoir autour de la table aussi.
13 Même si, puis on me l'a fait remarquer après, ce
14 n'était pas un élément fondamental. En fait, il
15 n'était même pas, paraît-il, question. Et on n'a
16 pas tout relu le document d'appel de qualification.
17 Il n'était pas nécessairement question de l'achat
18 du terrain, par exemple.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[148]** Il n'en était pas question dans l'appel de
21 qualification?

22 R. C'est ça. Exactement.

23 Q. **[149]** Donc, l'aspect financier était pas mal moins
24 important. On sait qu'il va le devenir au niveau de
25 l'appel d'offres?

1 R. L'aspect financier, mais dans une perspective
2 différente au niveau de l'appel d'offres, puisque
3 l'appel d'offres faisait appel à des calculs, des
4 éléments spécifiques qui sont, qui faisaient partie
5 du cahier d'appels d'offres. Mais ces éléments-là
6 étaient présents au niveau de l'appel de
7 qualification. Puis je suis convaincu qu'ils ont
8 joué un rôle dans l'appréciation. Ils ont pu avoir
9 une influence sur certaines des notes qui ont été
10 données.

11 Q. **[150]** Une influence. Mais vous venez... On vient de
12 regarder quatre des cinq critères. Et il n'y a dans
13 aucun de ces quatre des cinq critères là question
14 des états financiers des entreprises.

15 R. Oui.

16 Q. **[151]** Et vous nous revenez toujours avec ça, qu'il
17 y a une entreprise qui avait peut-être quelque
18 chose qui ne faisait pas votre affaire au niveau
19 financier. Est-ce que cela a affecté les notes qui
20 ont été données par tous les membres du comité sur
21 chacun des cinq critères?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[152]** Et en plus, j'ajouterais, vous n'êtes pas
24 capable de nous dire c'est quoi?

25 R. Je m'excuse. Qu'est-ce que...

1 Q. **[153]** Il y a quelque chose qui vous fatiguait au
2 niveau des états financiers, mais vous n'êtes pas
3 capable de nous dire exactement ce que c'était?

4 R. Pas autant les états financiers que le niveau de la
5 proposition financière qui accompagnait certains
6 des documents.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[154]** Est-ce qu'il y avait une proposition
9 financière qui accompagnait le document de
10 qualification ou vous nous parlez de l'appel
11 d'offres qui va survenir quinze (15) jours plus
12 tard?

13 R. Quand je l'ai dit aux enquêteurs et au v.-g., c'est
14 un élément que je n'ai jamais pu départager dans ma
15 tête, à savoir est-ce qu'il y avait des documents
16 financiers spécifiques au montage dans l'appel de
17 qualification. Et c'est des choses qui sont
18 revenues plusieurs fois lors des vérifications
19 subséquentes et puis, bon, il y a eu un débat à
20 savoir est-ce que c'est une proposition de
21 financement bancaire? Est-ce que c'est simplement
22 une esquisse? Ces mots-là ont été employés, les
23 documents ont été mis sous mon nez en disant : Est-
24 ce que vous reconnaissez ce document-là? Était-il
25 signé? Et...

1 Q. [155] Monsieur Deschamps, je peux vous aider, on va
2 en parler dans l'appel d'offres.

3 R. D'accord.

4 Q. [156] Dans l'appel d'offres on se parle de
5 l'esquisse, on se parle du financement bancaire.
6 Mais si je vous dis qu'on n'en parle pas du tout
7 dans l'appel de qualification, qui est un appel
8 uniquement pour qualifier des gens pour passer à la
9 deuxième étape, en quoi les aspects financiers de
10 Socam peuvent avoir affecté l'attribution de ces
11 notes sur chacun des quatre critères qu'on vient de
12 voir?

13 R. Comme je vous l'ai dit, en toute humilité, le fait
14 que ces documents-là aient pu être présents mais je
15 ne les ai, je ne l'ai jamais reconfirmé par après
16 parce qu'il y avait un flou dans ma tête, et c'est
17 par écrit dans le rapport Deloitte, tel que
18 c'était, ça a pu avoir une influence. Est-ce que
19 c'est une influence décisive sur chacune des notes?
20 Sûrement pas. Est-ce qu'on peut aujourd'hui refaire
21 le même exercice puis dire comment est-on arrivé à
22 la conclusion? Il faudrait qu'on soit là puis qu'on
23 essaie de se remettre dans le contexte puis de
24 refaire le même, même, la même discussion, ce qui
25 est matériellement impossible.

1 Q. **[157]** Mais on se replace dans le même contexte.
2 Vous êtes trois personnes intimement liées au parti
3 Union Montréal, ça fait partie des données qu'on a.
4 Il y a cinq personnes qui se présentent et vous
5 venez de nous dire que pour deux entreprises, ce
6 que je vais appeler deux grandes entreprises, dans
7 certains cas Catania, dans d'autres Socam, qui
8 présentent des mêmes réponses, des mêmes
9 qualifications au niveau des ressources humaines,
10 vous donnez des notes différentes et vous n'êtes
11 pas capable de le justifier. Qu'est-ce qui a été
12 l'élément déterminant? Est-ce qu'il y avait une
13 commande politique, Monsieur Deschamps, pour
14 attribuer des notes plus hautes à Construction
15 Frank Catania?

16 R. Il n'y avait pas de commande politique, il n'y
17 avait pas de marchandage, il n'y avait pas
18 d'indication.

19 Q. **[158]** Pourquoi avez-vous été choisi par monsieur
20 Fillion pour siéger sur ce comité-là?

21 R. Pour employer ses propres mots « Quand... » a
22 posteriori, bien sûr, « Quand tu fais un comité de
23 sélection, tu mets, qui tu choisis, qui tu prends
24 en premier, c'est ton comptable, ton avocat ».

25 Q. **[159]** O.K. Alors vous avez été choisi à titre de

1 comptable. Vous n'aviez aucune expérience, vous ne
2 connaissiez pas les entreprises de construction et
3 vous nous dites que pour des mêmes critères vous
4 avez accordé des notes différentes. Je vous
5 rappelle que vous siégez avec monsieur, Maître Hus,
6 qui est aussi un officier du parti Union Montréal,
7 Martial Fillion, qui est un ancien chef de cabinet
8 du maire, qui est du parti Union Montréal, et tout
9 ça, il n'y a aucune preuve, il n'y a rien de ça qui
10 est conservé. On a des notes arbitraires et on
11 n'est pas capable de les justifier aujourd'hui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[160]** Et je vous rappelle que vous êtes sous
14 serment.

15 R. Oui.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[161]** Comment vous expliquez ça, Monsieur
18 Deschamps? Là, il y a des non-sens là-dedans que
19 vous allez devoir expliquer ici aujourd'hui.

20 R. Martial Fillion n'était pas sur le comité, là. Je
21 pense qu'il faut...

22 Q. **[162]** Il vous a choisi.

23 R. Oui.

24 Q. **[163]** Il a mis son adjoint, monsieur Blanchette.

25 R. Monsieur Bertrand.

1 Q. **[164]** Monsieur Bertrand, excusez-moi. Il a mis son
2 avocat, Maître Hus, qui est toujours à la SHDM.
3 Quelle indépendance avez-vous, toutes ces
4 personnes-là, de monsieur Martial Fillion?

5 R. De monsieur Martial Fillion? Il nous a nommés. Dans
6 un sens il nous connaît.

7 Q. **[165]** Justement, il vous connaît.

8 R. Il nous connaît.

9 Q. **[166]** Avez-vous parlé à monsieur... on va revenir
10 avec vos communications. Alors là, pour le moment
11 on va laisser ça, ça, c'est l'exercice que vous
12 avez fait et... Non, tiens, avant de terminer, on
13 va regarder ces notes-là qui ont été accordées. La
14 grille, on va la garder, Madame Blanchette, et on
15 va remarquer au critère numéro 3, on regarde la
16 note de Catania qui est à 4.5 et on va regarder la
17 note de Marton qui est la troisième, un, deux,
18 trois. On voit un 4, puis là on est rendu à 4.5
19 pour Marton. On remarquera que la note totale en
20 bas, là, elle est... c'est écrit en plus foncé, ça
21 a été réécrit par dessus. Je vais vous poser la
22 question : Est-ce qu'on a modifié les notes de
23 Marton à la fin de l'exercice?

24 R. J'en n'ai pas de souvenir. C'est une question qui
25 m'a déjà été posée puis je n'ai pas de souvenir de

1 ce changement-là.

2 Q. **[167]** Bien, regardez le quatrième critère, le
3 troisième critère, là, de Marton, dans la colonne
4 « Total ». On a un 4 qui est collé sur le 5, tout à
5 coup on semble ajouter .5 puis ce qui fait passer,
6 quand on le multiplie par la note, là, qui fait
7 passer de, je pense, de 24 à 27 sur 30.

8 Manifestement, il y a eu une modification sur la
9 grille. Est-ce que c'est exact, ça, Monsieur?

10 R. Manifestement il y a eu une modification sur la
11 grille.

12 Q. **[168]** Regardez le critère suivant. Encore, on a un
13 3 puis qui semble transformé en 3, on ajoute un .5
14 qui est collé sur le 5 et la note qui semble passer
15 de 14, ou qui passe à 14 sur 20. Encore une fois,
16 ça semble changé, cette note-là.

17 R. Oui, je le reconnais. On m'a déjà posé la question.

18 Q. **[169]** Oui, et c'est exact qu'ils ont été changés?

19 R. Oui.

20 Q. **[170]** Et on voit le total en bas...

21 R. Ils auraient dû être paraphés d'une quelconque
22 façon pour montrer le changement.

23 Q. **[171]** O.K. Mais manifestement on a augmenté les
24 notes de Marton pour lui donner quatre-vingt-deux
25 pour cent (82 %) en bas. Je vous indique que la

1 note de passage était quatre vingts (80 %). Est-ce
2 que le but de cet exercice-là c'était de faire
3 passer Marton?

4 R. Non, je n'ai pas de souvenir que c'était dans ce
5 but-là. Je ne peux pas voir quelle était la note
6 originale de Marton. Est-ce qu'elle était dans les
7 soixante-dix (70 %) ou dans les quatre-vingts
8 (80 %), là?

9 Q. **[172]** On va le faire l'exercice. Regardez la note
10 de Marton, la note sur 5, si on prend 4 sur 5, on
11 va prendre le critère de pondération qui se
12 retrouve dans l'appel de qualification. On va aller
13 les chercher. C'est à la pièce 399 et ce sera à la
14 page 13, la page suivante, Madame Blanchette. Je
15 vais vous demander même de noter les pondérations.
16 Sur le premier critère, c'était un multiplicateur
17 par 4, le deuxième par 5, troisième par 6, le
18 quatrième par 4 et le cinquième par 1. Ça va?

19 R. Oui.

20 Q. **[173]** O.K. On va revenir maintenant à la grille, la
21 grille qui est à 404. Là ça va être facile avec le
22 multiplicateur. Au troisième critère qui est un
23 multiplicateur par 6, si on arrive à 24 divisé par
24 6, ça nous fait 24. À 4 fois 6, ça faisait 24, puis
25 si on est à 4.5, il est exact que ça va faire 27

1 sur 30?

2 R. Oui, c'est ce qui est écrit là.

3 Q. **[174]** O.K. Donc, on vient de donner 3 points à
4 Marton. Je vous indique 3 points. Et au critère
5 suivant, qui était le quatrième avec une
6 pondération de multiplicateur par 4, si on avait 3,
7 comme note originale, par 4, ça donnait 12; 3.5 ça
8 ferait 14 sur 20. On vient d'accorder 2 points.
9 C'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[175]** Voulez-vous...

12 R. Mathématiquement ça va, là.

13 Q. **[176]** Ça va. Si on additionne maintenant toutes les
14 notes, en fait, vous venez de remarquer qu'aux
15 critères 3 et 4 chez Marton, on vient d'ajouter 5
16 points, ce qui l'amène à 82, donc il était à 77
17 avant les modifications. 77, il ne passait pas, il
18 n'allait pas... il ne passait pas la qualification.
19 Ça, ça veut dire qu'il y avait juste les
20 Constructions Frank Catania qui passait. Pourquoi
21 on a donné 5 points à Marton de façon arbitraire à
22 la fin de l'exercice?

23 R. Je... vraiment, là, on m'a posé la question, encore
24 une fois, puis je n'ai pas de souvenir. On aurait
25 dû le parapher pour montrer une altération.

1 J'imagine que dans le document original on peut
2 voir les ratures ou les... le fait que ce sont deux
3 écritures qui sont superposées parce que ça n'a pas
4 été effacé.

5 Q. [177] Alors...

6 R. Et c'est simplement comme un barbot, là, par-
7 dessus.

8 Q. [178] C'est un barbot. On a modifié les notes pour
9 les faire monter. Et le résultat, c'est que ça
10 amène marton à quatre-vingt-deux pour cent (82 %),
11 ce qui le fait passer. C'est ça le résultat.

12 R. Hum, hum.

13 Q. [179] O.K. Mais, pourquoi on fait ça? Pourquoi on
14 fait passer une autre entreprise? Dans un geste qui
15 est fait manifestement à la fin, là. C'est un geste
16 absolument arbitraire qu'on n'attribue pas à aucun
17 critère en particulier ou, du moins, que vous
18 n'êtes pas capable d'expliquer.

19 R. Non, je ne suis pas capable de l'expliquer.

20 Q. [180] O.K. Alors, on semble avoir depuis le début
21 des notes qui favorisent Frank Catania, des notes
22 qui défavorisent Socam et on voit à la fin une note
23 augmentée pour faire passer Marton. Expliquez-nous
24 ça, Monsieur Deschamps? Vous étiez sur ce comité-
25 là.

1 R. Je n'ai pas de... je l'ai dit plusieurs fois, je
2 n'ai pas de souvenir des ratures et du pourquoi.

3 Q. **[181]** Avez-vous...

4 R. J'aurais dû les contresigner ou les parapher parce
5 que ça pose un problème aujourd'hui de... avec du
6 recul puis de faire ce même... ce même exercice en
7 regardant les ratures.

8 Q. **[182]** Mais, vous n'êtes pas... aujourd'hui, c'est
9 incapable de l'expliquer.

10 R. Comme je l'étais il y a deux ans lorsqu'on m'a posé
11 la question, comme je l'étais en deux mille neuf
12 (2009) lorsque j'ai rencontré le vérificateur
13 général sur le même sujet.

14 Q. **[183]** Je vous propose une... je fais une
15 proposition. Une de ces entreprises-là
16 disqualifiées décide, après l'exercice, de
17 contester le résultat devant un tribunal. Comment
18 allez-vous vous justifier, Monsieur Deschamps,
19 devant un tribunal sur une attribution de notes qui
20 ne soient pas discrétionnaires dans ce cas-là?
21 Comment vous faites? Vous êtes un homme d'affaires.
22 Vous êtes un comptable habitué de tout justifier
23 dans des chiffres, toujours avoir des
24 justifications. Comment vous faites pour aller vous
25 mettre les deux pieds dans les plats comme ça?

1 R. Vous voulez dire une note discrétionnaire et non
2 pas une note non discrétionnaire.

3 Q. **[184]** Marton. Excusez-moi, mais ce ne sont pas des
4 notes discrétionnaires, ça, d'augmenter de 5 points
5 pour le faire passer?

6 R. Oui, c'est juste que vous avez dit le contraire. Je
7 veux juste...

8 Q. **[185]** O.K.

9 R. ... d'un point de vue de la...

10 Q. **[186]** De la sémantique.

11 R. Oui, de la syntaxe, là.

12 Q. **[187]** O.K. C'est beau.

13 R. C'est un problème. C'est un problème.

14 Q. **[188]** C'est un problème.

15 R. Ça restera toujours un problème. Oui. Ça restera
16 toujours un problème de justifier, a posteriori,
17 des ratures qui n'ont pas été paraphées et qui
18 n'ont pas été signées.

19 Q. **[189]** Aviez-vous eu une formation quelconque avant
20 de siéger sur un comité de sélection?

21 R. Dans le but de siéger sur ce comité-là, non,
22 évidemment.

23 Q. **[190]** O.K. Avez-vous eu des renseignements avant de
24 siéger, je vous l'ai demandé tout à l'heure, mais
25 des renseignements autres qui n'apparaissent pas

1 puis qui ne sont pas ressortis dans les discussions
2 qu'on a eues jusqu'à date qui vous ont permis
3 d'attribuer des notes?

4 R. Non.

5 Q. **[191]** Donc, on se retrouve le premier (1er)
6 novembre au soir avec ces notes-là qui sont
7 attribuées et qui font passer Construction Catania
8 et Marton et qui disqualifient les trois autres.

9 R. Oui.

10 Q. **[192]** Donc, les trois autres n'ont pas la chance
11 d'aller dans le processus d'appel d'offres.
12 Monsieur... Monsieur Deschamps, je vais vous
13 demander de regarder... Madame Blanchette, vous
14 allez nous amener à l'agenda, à la page... la pièce
15 595, vous allez nous amener à la date du... c'est
16 ça, celle-ci, alors, c'est le premier (1er)
17 novembre. Ça, c'est la date où le comité a siégé.
18 C'est exact, ça?

19 R. Oui.

20 Q. **[193]** Prenez la pièce 596, Madame Blanchette, la
21 téléphonie entre monsieur Trépanier et monsieur
22 Deschamps. Et je n'ai pas de numérotation de pages,
23 Madame Blanchette, je vais vous demander de nous
24 amener en suivant les dates, qui, elles, sont
25 chronologiques, vous allez nous amener aux trente

1 (30) octobre et premier (1er) novembre deux mille
2 six (2006). Je peux vous dire que ça va être la
3 page 16 de 48 en bas. Ça va... On est à 8, là.
4 Voilà. On a, regardez, à partir du haut de la page,
5 Madame Blanchette. Là on commence le dix (10)
6 octobre, je peux vous dire que même à la page
7 précédente il y a encore, en date du dix (10)
8 octobre, si je fais tout simplement l'exercice, là,
9 la page précédente, regardez, le dix (10) octobre
10 on a trois appels entre vous et monsieur Trépanier,
11 et on va à la page 16, la page suivante, je peux
12 vous indiquer que jusqu'au vingt-sept (27) octobre
13 il y a vingt-quatre (24) appels entre vous et
14 monsieur Trépanier. O.K.? On va arrêter au vingt-
15 sept (27). On sait que vous avez reçu les documents
16 après l'appel de qualification, donc après le
17 vingt... je ne veux juste pas affirmer des dates,
18 là... donc, après le vingt-cinq (25) octobre, qui
19 était la fin de la période de qualification, donc
20 si vous avez reçu l'appel, le document avec la
21 documentation des cinq proposants, c'est après le
22 vingt-cinq (25) octobre, et le comité siège le
23 premier (1er) novembre. On va s'intéresser à ces
24 dates-là, entre le vingt-cinq (25) octobre et le
25 premier (1er) novembre.

1 Je vous demande de regarder et de constater
2 qu'entre le vingt-cinq (25) octobre, le vingt-cinq
3 (25) il y a deux appels, le vingt-six (26) il y en
4 a trois, le vingt-sept (27) il y en a un, le trente
5 (30) novembre, à seize heures vingt-neuf (16 h 29)
6 il y a un appel, le trente et un (31) octobre il y
7 en a un, deux, trois, quatre, et le premier (1er)
8 novembre, à dix-huit heures trente-huit (18 h 38)
9 le soir - selon votre agenda, le comité de
10 sélection siégeait à partir de dix-huit heures
11 (18 h 00) - il y a encore un appel de monsieur
12 Trépanier. Vous avez là une quinzaine d'appels
13 téléphoniques entre monsieur Trépanier, qui est le
14 financier du parti Union Montréal, qui vous appelle
15 au moment où vous rentrez en comité de sélection.
16 Pourquoi monsieur Trépanier vous appelle? Qu'est-ce
17 qu'il y a de si important que vous avez à discuter,
18 mettre de côté un comité de sélection pour parler
19 avec monsieur Trépanier au moment où vous allez
20 choisir l'entreprise qui va gagner le concours
21 Faubourg Contrecoeur?

22 R. Comment... Sûrement pas parlé des critères de
23 sélection, puis sûrement pas parlé des notes à
24 donner.

25 Q. **[194]** Ah non? Pourquoi vous n'en auriez pas parlé

1 avec lui?

2 R. Bien, de quoi lui se serait mêlé de ce processus-
3 là?

4 Q. **[195]** Seriez-vous surpris que monsieur Trépanier se
5 soit mêlé de contrats accordés par la Ville de
6 Montréal?

7 R. Ce n'est pas...

8 Q. **[196]** Monsieur Deschamps, où étiez-vous les
9 dernières semaines? Il y a des témoins qui ont
10 témoigné ici à l'effet que monsieur Trépanier s'est
11 mêlé d'à peu près tous les grands contrats de la
12 Ville de Montréal.

13 R. Quand on a parlé de ce que la preuve, ce que je
14 comprends de la preuve, oui.

15 Q. **[197]** O.K. Ce que vous en comprenez.

16 R. Oui.

17 Q. **[198]** Alors, seriez-vous surpris si je vous disais
18 que ça donne l'impression que monsieur Trépanier
19 vous a parlé du grand contrat qu'est Faubourg
20 Contrecoeur, à l'instant où vous rentrez au comité
21 de sélection?

22 R. Ça... Ça n'a pas de sens. Ça n'a pas de sens.

23 Q. **[199]** Ce n'est pas possible, hein?

24 R. Pourquoi?

25 (10:51:52)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[200]** On est d'accord que ça n'a pas de bon sens.

3 Mais la question n'est pas là. Est-ce que ça a été
4 fait?

5 R. Monsieur Trépanier a mentionné que c'était un beau
6 projet. Il n'a pas mentionné que c'était destiné à
7 un plus qu'à un autre.

8 Q. **[201]** Mais je comprends qu'avant d'entrer dans le
9 comité...

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[202]** C'est pendant la réunion. Selon votre agenda,
12 ça commençait à six heures (6 h 00), puis là il est
13 six heures trente-huit (6 h 38). Est-ce que c'est
14 fréquent que vous prenez des appels sur votre
15 cellulaire de d'autres clients pendant que vous
16 travaillez pour un autre? Normalement...

17 R. Il y a quelque chose d'incohérent dans cette heure-
18 là.

19 Q. **[203]** Est-ce que vous vous rappelez d'avoir reçu un
20 appel de monsieur Trépanier pendant...

21 R. Pendant la réunion, non.

22 Q. **[204]** Non?

23 R. Non.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[205]** Et vous notez que cet appel...

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[206]** Et vous en parlez pendant... Et selon ce
3 répertoire-là, vous parlez pendant dix (10)
4 minutes, en plus.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Oui.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[207]** Pas une minute. Dix (10) minutes.

9 R. Ça n'a comme pas de sens, là.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[208]** Et vous dites qu'il vous a parlé que c'était
12 un beau projet. C'est ce que vous vous apprêtiez à
13 dire.

14 R. Oui, oui, mais pas... pas au beau milieu de la
15 réunion, là. Pas... En tout cas. Ça...

16 Q. **[209]** Avant la réunion?

17 R. Oui, puis de vive voix.

18 Q. **[210]** O.K. Mais au téléphone, là, vous en avez des
19 appels. Alors, de quoi vous a-t-il parlé?

20 R. Cet appel-là, aucun sens dans le temps où il est
21 indiqué. Ça a comme... On parle de la réunion à
22 dix-huit heures (18 h). Je ne suis pas sorti de la
23 réunion pour parler à Bernard Trépanier, ni même
24 dans la salle.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. [211] Je vais être plus spécifique. Monsieur
3 Deschamps, c'est vous qui avez appelé monsieur
4 Trépanier, ce n'est pas monsieur Trépanier qui vous
5 appelle. Je vous rappelle que, bien qu'il soit
6 marqué que ce soit un appel entrant, c'est un appel
7 entrant dans les appels de Trépanier parce qu'on a
8 la téléphonie de monsieur Trépanier ici. C'est donc
9 vous qui appelez monsieur Trépanier à partir de
10 votre téléphone 2975 au moment où vous êtes en
11 réunion avec les membres du comité de sélection.
12 Là, ce n'est pas pareil. C'est vous qui l'avez
13 appelé. Pourquoi? De quoi avez-vous à discuter avec
14 le directeur financier, qui est votre prolifique
15 responsable des contributions financières à Union
16 Montréal, au moment où vous êtes en train de
17 choisir celui qui va gagner le contrat de Faubourg
18 Contrecoeur?

19 R. Ça n'a comme pas de sens. Je ne me vois pas sortir.
20 Je ne le comprends pas. En toute... c'est comme...
21 Physiquement, matériellement, ça n'a pas de sens.
22 Ça n'a pas de sens. Je... Je ne vois pas comment
23 j'ai pu sortir de la pièce puis parler à Bernard
24 Trépanier.

25 Q. [212] Pourquoi sortir de la pièce? Pourquoi vous ne

1 l'auriez pas fait en présence de vos collègues
2 d'Union Montréal, monsieur Hus, monsieur Gauthier
3 qui participent aux activités, l'adjoint de
4 monsieur Fillion? Vous êtes en famille.

5 R. Je suis dépassé par... par ça. Je ne vois pas
6 comment ça s'est fait.

7 Q. **[213]** Alors, on a constaté le grand nombre d'appels
8 la veille et celui-là au moment où vous entrez. Et
9 je vous rappelle, c'est un appel entrant pour
10 monsieur Trépanier. Donc, c'est vous qui l'avez
11 fait à monsieur Trépanier. Donc, vous n'êtes pas
12 capable... Mais c'est certainement... Écoutez, ce
13 n'est certainement pas pour parler de ses impôts?

14 R. Non, non, non.

15 Q. **[214]** O.K. Ce n'est pas un appel professionnel qui
16 a de quoi à voir avec les problèmes de Trépanier,
17 là, c'est quelque chose d'autre. Qu'est-ce que ça
18 peut être d'autre que Faubourg Contrecoeur? Dites-
19 nous ça!

20 R. Ça... Je... Les bras m'en tombent, là. Je suis
21 abasourdi.

22 Q. **[215]** Est-ce que ça peut être...

23 R. J'aimerais vous le dire.

24 Q. **[216]** ... de Faubourg Contrecoeur que vous avez
25 parlé avec lui?

1 R. Non. Je veux dire, c'est comme être assis en plein
2 milieu de la discussion puis de prendre le
3 téléphone. Ça n'a comme pas de sens, là.

4 Q. **[217]** Êtes-vous en train de nier que ça a été fait?

5 R. Le registre le dit clairement. Puis encore une
6 fois, pour moi, ça n'a pas de sens. Ça n'a... Je
7 veux dire, il faudrait que je me sois levé au beau
8 milieu de la réunion puis qu'on ait fait cet appel-
9 là. Même à la limite, un appel conférence, ce qui
10 serait encore pire, là.

11 Q. **[218]** Ce n'est pas impossible? Comme je vous dis,
12 vous êtes tout en famille d'Union Montréal autour,
13 avec votre directeur financier. Pourquoi ne pas
14 l'avoir fait tous ensemble? La question c'est : De
15 quoi avez-vous parlé autre que Faubourg
16 Contrecoeur? Ou bien avez-vous parlé de Faubourg
17 Contrecoeur lors de cet appel-là?

18 R. J'aimerais tant vous le dire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[219]** Quelle est la seule explication logique qui
21 s'impose, Monsieur Deschamps?

22 R. Est-ce que ça se peut que le comité ait été fini à
23 ce moment-là?

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[220]** À dix-huit heures trente (18 h 30)? Vous nous

1 avez parlé que ça a duré trois heures, tard en
2 soirée. Ça a commencé dans votre agenda à dix-huit
3 heures (18 h). Est-ce que c'est encore une
4 possibilité?

5 R. C'est pour ça que ce n'est pas logique. C'est pour
6 ça que ça... ça me... ça m'assomme. Parce que c'est
7 vraiment en plein milieu de la place, là. Puis ce
8 n'est pas... Je veux dire, on n'en a jamais parlé
9 avant. Puis personne de maître Paul-Hus a évoqué
10 cette chose-là. Ça n'a... ça n'a pas de sens.

11 Q. **[221]** Maître Paul-Hus, c'est celui qui avait des
12 contrats, qui était là toutes ces journées à la
13 SHDM, ça?

14 R. Oui.

15 Q. **[222]** Qui est proche de Fillion?

16 R. Aussi.

17 Q. **[223]** Aussi. Vous ne trouvez pas que ça fait grande
18 famille Union Montréal tous ensemble comme ça en
19 train de discuter de l'attribution d'un contrat?

20 R. Ça fait difficile à expliquer puis difficile à
21 justifier.

22 Q. **[224]** Après le comité de sélection...

23 10:57:58

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Avant qu'on quitte.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Oui.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[225]** Est-ce que vous vous rappelez que lorsque
5 vous avez fait l'analyse des propositions, les
6 critères de sélection puis leur définition, c'était
7 difficile de discriminer entre les diverses
8 propositions qui, dans le fond, étaient trop vagues
9 et c'était difficile de comparer une proposition
10 par rapport à l'autre? Est-ce que vous avez eu ce
11 sentiment-là, vous, quand vous avez fait l'analyse?

12 R. Je pense qu'il y a des choses qui se recourent d'un
13 critère à l'autre, c'est déjà un élément qui nuit à
14 donner des notes bien départagées.

15 Q. **[226]** Puis est-ce que vous savez si le soir où vous
16 avez analysé ces propositions-là d'autres membres
17 du comité de sélection ont exprimé un peu la même
18 difficulté à comparer les soumissions entre elles?

19 R. Je ne peux pas vous dire. On n'a pas eu de débat
20 sur ce sujet-là.

21 Q. **[227]** Mais est-ce que... parce qu'on a eu un expert
22 qui nous a dit qu'à l'évidence ce n'était vraiment
23 pas évident de discriminer entre chacune des
24 propositions à partir des critères qui étaient
25 soumis. Jamais, là, que le comité a pu se dire

1 « Les critères ne sont pas assez précis puis on ne
2 peut pas faire l'exercice de discriminer, de
3 sélectionner celles qui doivent passer de celles
4 qui ne doivent pas passer ». Est-ce que vous avez
5 déjà eu un peu ce sentiment-là?

6 R. Si on refait l'exercice qu'on a fait tout à
7 l'heure, de regarder les critères puis de les
8 comparer, c'est sûr qu'il y a une certaine
9 redondance, entre autres sur l'équipe, la façon de
10 gérer le projet parce que c'est essentiellement les
11 mêmes références, le même renvoi au CV, par
12 exemple.

13 Q. **[228]** Et on comprend que vous, là, quand vous avez
14 fait ce soir-là l'analyse, vous n'avez jamais pensé
15 ne pas faire l'exercice parce que les critères ne
16 permettaient pas cette discrimination-là?

17 R. J'ai fait du mieux que je pouvais avec
18 l'information que j'avais.

19 Q. **[229]** Est-ce qu'il y avait aussi d'autres membres
20 du comité de sélection, dont Maître Paul-Hus, qui a
21 peut-être plus d'expérience des comités de
22 sélection, a pu faire des remarques dans ce sens-là
23 sur la difficulté de comparaison à cause des
24 critères?

25 R. Non.

1 Q. **[230]** Non? Merci beaucoup.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[231]** Et la redondance dont vous parlez, la
4 redondance se retrouve aussi dans le pointage :
5 toujours une note forte pour Catania, toujours une
6 note faible pour Socam.

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[232]** L'appel, le comité de sélection a fini de
9 siéger, vous avez fait la sélection le premier (1^{er})
10 novembre. Par la suite c'est suivi d'un appel
11 d'offres qui va commencer le six (6) décembre et
12 qui, excusez-moi, qui va commencer le treize (13)
13 novembre, selon les... ça, c'est les documents
14 officiels qu'on retrouve dans l'appel d'offres à ce
15 moment-là, et qui se terminera, au départ on a
16 prévu cinq (5) décembre, on va l'étirer au six (6)
17 décembre. Au six (6) décembre, fin de la période de
18 soumissions, et je vous informe, et vous en êtes au
19 courant, que Catania et, quand je dis Catania c'est
20 Construction F. Catania, et Marton ont tous les
21 deux soumis une proposition d'appel d'offres. C'est
22 exact, ça, Monsieur Deschamps?

23 R. Oui.

24 Q. **[233]** O.K. Donc, vous allez maintenant nous
25 expliquer comment vous avez procédé pour l'appel de

1 l'appel d'offres. Vous aviez déjà fait la
2 qualification, est-ce que vous avez reçu un nouveau
3 coup de téléphone de monsieur Gauthier pour
4 reconfirmer votre place sur le comité d'appel
5 d'offres?

6 R. Bien, en fait, plus pour dire que les documents
7 allaient être livrés.

8 Q. **[234]** Ils ont été livrés. Êtes-vous capable de nous
9 placer maintenant à peu près à quel moment ces
10 documents-là vous auraient été livrés?

11 R. Non, je n'ai pas une date. Mais c'est en décembre.
12 Tout s'est conclu en décembre.

13 Q. **[235]** Alors vous n'êtes pas capable de nous le
14 dire. Alors vous avez eu à peu près... avez-vous
15 procédé de la même façon? Vous travaillez seul...

16 R. Oui, oui, identique.

17 Q. **[236]** ... avec les deux propositions?

18 R. À l'identique.

19 Q. **[237]** O.K. Alors on va... et vous vous êtes
20 retrouvés à quel moment pour faire l'étude du
21 dossier?

22 R. La date du comité de...

23 Q. **[238]** Oui, pour l'appel d'offres.

24 R. Est-ce qu'on peut avoir l'agenda?

25 Q. **[239]** O.K. Oui, l'agenda qui est la pièce, et je

1 vais vous proposer d'aller voir le treize (13)
2 décembre. Regardez le treize (13) décembre, qu'est-
3 ce qu'on a. Oups! « rencontre avec monsieur
4 Trépanier », allez jusqu'à la fin de la journée.
5 Allez donc voir le quinze (15), Madame Blanchette.
6 Alors on n'a pas rien dans votre agenda après le
7 treize (13) décembre. L'avez-vous noté? Autrement
8 que de...

9 R. Sûrement que je l'ai noté.

10 Q. **[240]** O.K. Bon. Rencontre avec monsieur Trépanier
11 le treize (13) décembre, à quel sujet?

12 R. Décembre, ce n'est pas, il n'y a pas de sujets qui
13 ressortent, là, qui seraient reliés à des questions
14 fiscales ou à des questions autres.

15 Q. **[241]** O.K. On revient aux questions fiscales. Moi
16 je vais juste en profiter, parce que tout à l'heure
17 on a parlé longuement des différents appels, des
18 appels téléphoniques autour du premier (1^{er})
19 novembre et des journées précédentes et je
20 rappelle...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Crépeau, je veux juste vous souligner, vous
23 dites « on revient aux questions fiscales », mais
24 monsieur Deschamps vient de dire que ça n'avait pas
25 trait aux questions fiscales.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 C'est moi qui avais mal compris la réponse. Je veux
3 juste vous ramener, parce qu'avant de parler du
4 mois de décembre, sur la question des téléphones
5 qu'on a regardés tout à l'heure et vous aviez
6 l'appel encombrant du premier (1er) novembre qui
7 vous donnait, que vous ne pouvez pas expliquer.
8 Regardez, Madame Blanchette, la téléphonie. Alors,
9 c'est 596, je vais vous demander de nous ramener
10 encore à la page du premier (1er) novembre, ce qui
11 est la page 16 de 48. Bon.

12 Q. **[242]** Regardez, au premier (1er) novembre, les
13 journées précédentes, le trente et un (31) octobre
14 en remontant jusqu'au vingt-six (26), vingt-sept
15 (27), en se rappelant que c'est la téléphonie de
16 monsieur Trépanier, donc ce sont des appels
17 entrants sur le téléphone de monsieur Trépanier.
18 Regardez le trente et un (31) octobre, vous appelez
19 monsieur Trépanier, le trente et un (31) octobre,
20 les deux fois. La troisième fois, c'est lui qui
21 vous appelle. Le trente (30) octobre, vous appelez
22 monsieur Trépanier. Vous nous avez dit tout à
23 l'heure que, monsieur Trépanier, c'était un feu
24 continu d'appels, mais dans les journées précédant
25 ce comité de sélection là, vous l'appelez souvent.

1 R. Oui. Selon ce que je comprends, les entrants, c'est
2 moi qui ai fait l'appel?

3 Q. **[243]** C'est vous qui appelez.

4 R. C'est bon. Alors, on se serait parlé...

5 Q. **[244]** Oui, mais à votre initiative.

6 R. Oui, oui. On se serait parlé, c'est ça que j'essaie
7 de voir. Évidemment, j'imagine que ceux qui sont à
8 une minute sont ceux qui sont des appels
9 incomplets, là. Ils ne tombent pas à 1-0-0 par le
10 fait qu'ils ont été minutés à 1-0-0, mais ils
11 ont...

12 Q. **[245]** Il y en a plusieurs comme ça.

13 R. ... ils ont probablement été incomplets puis
14 chargés ou facturés ou mesurés...

15 Q. **[246]** Oui.

16 R. ... à un critère de 0-0.

17 Q. **[247]** Mais, bon, on en a un, regardez, le trente et
18 un (31) octobre, là, une minute quarante-trois
19 (1:43), c'est vous qui appelez monsieur Trépanier.
20 Vous appelez à nouveau monsieur Trépanier, une
21 minute quatre (1:04) le trente (30) octobre. Tu
22 sais, vous l'appelez souvent vous aussi monsieur
23 Trépanier, puis c'est toujours dans les journées
24 précédant le comité de sélection. Ce n'est pas rien
25 que lui qui vous appelle.

1 R. C'est vrai.

2 Q. **[248]** Qu'est-ce que vous avez à discuter avec
3 monsieur Trépanier, à votre initiative?

4 R. Vous me posez la question, puis on a fait le même
5 exercice avec les rencontres. C'est le même
6 phénomène avec les appels téléphoniques. Ce n'est
7 pas... en plus, ce sont des appels qui ne sont pas
8 particulièrement longs. Alors, je vous l'ai... je
9 vous l'ai dit, je ne suis pas capable de vous les
10 situer dans le contenu. J'ai un problème avec
11 l'idée, là, qu'on s'est parlé en plein milieu du
12 comité de sélection. Ça m'apparaît tellement
13 aberrant que ça se soit fait, que je n'en reviens
14 pas, là. Je ne nie pas l'évidence qui est écrite,
15 ça m'apparaît juste incohérent avec la réalité du
16 moment.

17 Q. **[249]** Parfait. Alors, au quinze (15) décembre, on
18 va juste aller une petite minute... On va regarder,
19 tant qu'à être dans la téléphonie, on va rester, on
20 est à la page 16 de 48, on va aller page 17, page
21 18 de 48. On voit encore des appels... alors dans
22 les journées précédentes, là, si vous regardez, du
23 onze (11) décembre, on a des appels, le onze (11),
24 le douze (12), le treize (13), le treize (13), le
25 quatorze (14), entre vous et monsieur Trépanier. Et

1 ce sont des appels... il y en a quatre qui sont
2 sortants, de monsieur Trépanier, donc il vous
3 appelle quatre fois. Une fois, c'est vous qui
4 l'appellez, une minute vingt-neuf (1:29) le treize
5 (13) décembre. On est à deux jours du comité de
6 sélection... du comité qui va siéger sur l'appel
7 d'offres. De quoi discutez-vous avec monsieur
8 Trépanier?

9 R. Je vais vous faire la même réponse, pas de façon
10 malicieuse ou innocente. Je n'ai pas de
11 recollection de ces conversations-là en
12 particulier.

13 Q. **[250]** Vous le rencontrez à votre cabinet le treize
14 (13) décembre, la journée où vous l'avez... vous
15 l'avez appelé.

16 R. Je l'ai noté, oui.

17 Q. **[251]** Oui. Vous le rencontrez à votre cabinet.

18 R. Il a peut-être demandé à venir me voir sur l'appel
19 entrant.

20 Q. **[252]** Il a peut-être demandé à vous parler aussi du
21 dossier Faubourg Contrecoeur, est-ce que c'est
22 possible ça aussi?

23 R. Non, je ne vois pas cette réalité-là dans la
24 réunion.

25 (11:07:33)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[253]** Mais, pourquoi ce n'est pas possible? Vous
3 avez dit tantôt qu'il vous avait vanté les mérites
4 de ce beau projet.

5 R. Oui, avant.

6 Q. **[254]** Bien, pourquoi vous dites que là il ne peut
7 pas vous avoir parlé de ça?

8 R. Ça, on pourrait en débattre indéfiniment, mais
9 c'était bien avant le comité de sélection.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[255]** Ah! Bien avant.

12 R. Au meilleur de mon souvenir, oui.

13 Q. **[256]** Alors, comment se fait-il que monsieur
14 Trépanier qui n'est pas un employé de la Ville de
15 Montréal sait bien avant qu'il y ait un comité de
16 sélection que la Ville de Montréal va lancer ce
17 grand beau... ce beau grand projet?

18 R. Ça ne peut que s'expliquer par sa proximité avec
19 Martial Fillion, avec...

20 Q. **[257]** Monsieur Zampino.

21 R. Avec monsieur Zampino.

22 Q. **[258]** D'ailleurs, ce n'était pas une des raisons de
23 son congédiement en deux mille six (2006), sa
24 proximité avec monsieur Zampino?

25 R. Ça a été clairement dit puis je peux le répéter

1 n'importe quand.

2 Q. **[259]** Donc, on peut dire que monsieur Trépanier est
3 très très très bien branché au comité exécutif de
4 la Ville de Montréal?

5 R. En tout cas, il connaît beaucoup de monde au comité
6 exécutif, oui.

7 Q. **[260]** Il en connaît beaucoup.

8 R. Et il a fait du financement pour plusieurs d'entre
9 eux aussi.

10 Q. **[261]** Il fait du financement pour eux. Et au comité
11 exécutif, on y retrouve monsieur Dauphin, monsieur
12 Zampino, madame Sénécal, l'épouse de monsieur
13 Fillion?

14 R. Oui.

15 Q. **[262]** C'est la grande famille d'Union Montréal.

16 R. Oui, c'est Union Montréal.

17 Q. **[263]** O.K. Monsieur Trépanier est très très proche,
18 hein! C'est un employé, il est proche des élus
19 aussi. Êtes-vous surpris de voir que monsieur
20 Trépanier soit si au courant de ça des beaux grands
21 projets qui s'en viennent à la Ville de Montréal?

22 R. Celui-là, il m'en a parlé.

23 Q. **[264]** Il vous en a parlé avant.

24 R. Oui.

25 Q. **[265]** Avant. O.K. Il est onze heures quinze

1 (11 h 15), est-ce qu'on pense à prendre la pause à
2 ce moment-ci, Madame?

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4 _____

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Maître Greffe veut s'adresser...

9 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

10 Si vous permettez, Madame la Présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Bien sûr.

13 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

14 Le DPCP aimerait déposer une nouvelle requête
15 puisque le prochain témoin a été annoncé, monsieur
16 Bernard Trépanier.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui.

19 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

20 Alors, on va vous faire une requête en non-
21 publication temporaire pour ce qui est de la partie
22 de témoignage sur le Faubourg Contrecoeur...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Donc, préventive.

25

1 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

2 ... également une... temporaire, oui,
3 effectivement.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

7 Et on verra sur le fond par la suite. Mes
8 collègues, j'ai eu l'occasion de consulter mes
9 collègues des médias. Ils ne contesteront pas la
10 requête temporaire que je vous présente ce matin.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Demandez-vous la mise sous scellé aussi?

15 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

16 Effectivement. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, ne faites que me le rappeler au moment où on
19 appellera à la barre monsieur Trépanier ou au
20 moment où cette portion-là sera établie, où on sera
21 prêt à faire cette portion-là.

22 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

23 Parfait. Et effectivement, je vais vous demander un
24 scellé sur cette requête-là et également une
25 ordonnance de non-publication sur le contenu de la

1 requête temporaire.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait. Alors, pour le moment...

4 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... il y aura donc un scellé sur la requête...

8 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... et une ordonnance de non-publication temporaire
12 sur les motifs de la requête.

13 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

14 Merci.

15 (11:39:11)

16 Me GENEVIÈVE GAGNON :

17 Si vous me permettez...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me GENEVIÈVE GAGNON :

21 ... Geneviève Gagnon pour la Société Radio-Canada.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, je m'excuse, Maître Gagnon. J'ai pris pour
24 acquis que ce que...

25

1 Me GENEVIÈVE GAGNON :

2 Oui, oui, tout à fait.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui. Parfait.

5 Me GENEVIÈVE GAGNON :

6 C'est peut-être juste un commentaire.

7 Effectivement, on ne conteste pas, puis

8 maître Greffe a fait les représentations tout à

9 fait adéquates. C'est simplement que puisqu'on est

10 en ordonnance de non-publication maintenant, je ne

11 pense pas qu'il y ait de problème pour personne que

12 l'existence même de la requête soit rendue

13 publique, comme dans les autres cas. Mais, comme on

14 est dans une période en non-publication, je voulais

15 m'assurer que c'était le cas et que nos clients

16 pourraient diffuser l'existence même de la requête

17 qui a été déposée par maître Greffe.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, vous voulez dire l'existence de la requête,

20 mais non pas son contenu.

21 Me GENEVIÈVE GAGNON :

22 Exactement, comme dans les autres cas, savoir que

23 c'est une requête qui est déposée par le Directeur

24 des poursuites criminelles et pénales pour les

25 raisons qu'elle a mentionnées.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Alors, en ce qui concerne monsieur Trépanier.

3 Me GENEVIÈVE GAGNON :

4 En ce qui concerne monsieur Trépanier.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui. Aucun problème.

7 Me GENEVIÈVE GAGNON :

8 Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Crépeau.

11

12 MARC DESCHAMPS, sous le même serment

13

14 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU (suite) :

15 Q. **[266]** Monsieur Deschamps, dans un tout autre ordre
16 d'idée, vous nous avez dit hier que le numéro de
17 téléphone qui se termine... votre numéro de
18 téléphone qui se termine par 2975, la partie
19 centrale est cachée là, c'est votre numéro de
20 téléphone ça 2975?

21 R. Le portable.

22 Q. **[267]** Votre portable. Est-ce que vous avez toujours
23 eu le même... vous avez le même numéro, mais est-ce
24 que vous avez toujours eu le même appareil depuis
25 deux mille cinq (2005)?

1 R. Non.

2 Q. **[268]** O.K. Quel type d'appareil aviez-vous en deux
3 mille cinq (2005) et jusqu'en deux mille onze
4 (2011)? Vous souvenez-vous? iPhone?

5 R. Pas en deux mille cinq (2005), j'ai eu un iPhone
6 seulement en deux mille douze (2012). J'ai eu deux
7 Blackberry avant et avant ça, un téléphone
8 conventionnel là.

9 Q. **[269]** O.K. Un téléphone conventionnel, vous
10 souvenez-vous est-ce qu'il vous permettait
11 d'enregistrer des numéros préenregistrés?

12 R. Oui, mais ce n'était pas pratique parce que c'était
13 sur une carte SIM, alors qu'à partir du moment où
14 j'ai eu un iPhone, il y avait une synchronisation
15 automatique avec mon agenda.

16 Q. **[270]** O.K.

17 R. Mais, je ne pense pas qu'en deux mille six (2006),
18 c'est possible, mais je ne pense pas que j'avais
19 déjà un Blackberry.

20 Q. **[271]** O.K. Ça va. Monsieur Deschamps, on va, juste
21 pour terminer un petit peu toujours cette question-
22 là du comité de sélection et certaines notions qui
23 vont se retrouver aussi dans le dossier d'appel
24 d'offres. Vous nous avez expliqué que vous avez
25 amené, malgré que c'était votre première

1 expérience, vous avez amené une certaine forme
2 d'expertise comptable à l'examen de ces documents-
3 là. Je vous pose certaines choses qui ont été
4 identifiées peut-être comme des problèmes. Je vous
5 ai parlé tout à l'heure de la note de passage à
6 quatre-vingts pour cent (80 %). Pour vous, est-ce
7 que ça posait un problème?

8 R. Non, ça ne posait pas de problème.

9 Q. **[272]** O.K. Mais, vous ne connaissiez pas ce qui
10 était la note généralement demandée dans les autres
11 exercices de cette nature-là?

12 R. On m'a parlé depuis dans d'autres types d'appel
13 d'offres, en tout cas, pour des contrats publics
14 d'une note de soixante-dix (70 %), mais je ne veux
15 pas généraliser là ou même dire que c'était une
16 notion que je connaissais en deux mille six (2006).

17 Q. **[273]** Dans l'appel de qualification, vous souvenez-
18 vous du délai qu'on a accordé aux proposants pour
19 répondre à l'appel de qualification?

20 R. J'ai une note que j'ai prise tantôt là ou hier
21 concernant la fin de la période étant le onze (11)
22 octobre, mais je n'ai pas noté la période du début,
23 le point de départ.

24 Q. **[274]** Le point de départ. Si je vous dis qu'on
25 demandait... on donnait quatorze (14) jours aux

1 proposants, alors quatorze (14) jours. Si on dit
2 que dans l'appel de proposition qui a débuté le
3 onze (11) octobre et que les gens devaient répondre
4 pour le vingt-cinq (25) octobre.

5 R. O.K. C'est bon. Je l'avais à l'envers, j'avais la
6 fin le onze (11) octobre. C'est bon. Là je l'ai.

7 Q. **[275]** Du onze (11) au vingt-cinq (25), ça donne
8 quatorze (14) jours aux gens pour répondre. Quand
9 vous avez vu cette mention-là, avez-vous trouvé ça
10 curieux?

11 R. Comme quoi ça aurait été court? Non, je n'ai pas
12 soulevé de point sur le fait que ça pouvait être
13 court.

14 Q. **[276]** Est-ce que ça a été discuté au sein du comité
15 de sélection?

16 R. Non, ça n'a pas été discuté au sein du comité de
17 sélection.

18 Q. **[277]** D'après l'expérience que vous avez du milieu
19 des affaires, vous êtes tout de même dans le monde
20 des affaires, croyez-vous qu'il est facile,
21 pratique, pour une grande entreprise, de proposer,
22 faire une proposition du genre de celle que vous
23 avez étudiée en dedans de quatorze (14) jours
24 lorsqu'on nous demande de se qualifier pour des
25 contrats de centaines de millions de dollars?

1 R. C'est un jugement de valeur. Ça peut paraître
2 court, oui.

3 Q. **[278]** Ça peut paraître court?

4 R. Ça peut paraître court.

5 Q. **[279]** Si je vous dis que c'est le minimum exigé par
6 la loi?

7 R. Vous me le dites, je vous crois, là.

8 Q. **[280]** O.K.

9 R. Je n'ai pas de... Je...

10 Q. **[281]** Vous n'aviez pas cette infor...

11 R. Je n'interprète pas la loi, mais...

12 Q. **[282]** O.K.

13 R. Je retiens ça.

14 Q. **[283]** Avez-vous remarqué qu'il y avait une clause
15 de résidence, c'est-à-dire qu'on exigeait d'avoir
16 une place d'affaires au Québec? Que c'était exigé
17 dans l'appel de qualification autant que dans
18 l'appel d'offres plus tard? Avez-vous constaté
19 qu'on demandait ça dans l'appel de qualification?

20 R. Non, je ne l'ai pas noté. C'est peut-être que je
21 l'ai lu à l'époque, là, mais je ne...

22 Q. **[284]** Vous l'avez lu?

23 R. Ce n'est pas un élément qui est ressorti, puis ce
24 n'était pas dans la grille de notation. Je crois,
25 là.

1 Q. **[285]** Avoir une place d'affaires au Qué...

2 R. Oui.

3 Q. **[286]** Non. Mais si je vous dis que ça apparaissait
4 dans l'appel d'offres, est-ce que vous savez si on
5 pouvait, au Québec, en deux mille six (2006),
6 exiger qu'une compagnie ait une place d'affaires au
7 Québec, dans le respect des traités internationaux?

8 R. Dans le respect des traités internationaux, non, je
9 n'irais pas jusque-là.

10 Q. **[287]** O.K.

11 R. Peut-être l'accord sur le commerce interprovincial
12 y a-t-il des mentions relatives à ça.

13 Q. **[288]** Ou des accords sur le libre échange? Vous le
14 savez?

15 R. Non, je n'ai pas de...

16 Q. **[289]** O.K.

17 R. Je n'ai pas d'information à cet effet-là. Autrement
18 dit, je n'aurais pas su que ça aurait pu être un
19 critère qui aurait invalidé le processus.

20 Q. **[290]** O.K. Même si vous l'avez constaté, le fait
21 qu'on exige d'avoir une place d'affaires au Québec.

22 R. Vous me l'avez dit, je... Je ne m'en souvenais pas,
23 mais soit.

24 Q. **[291]** On peut le revoir dans l'appel de
25 qualification, excusez-moi, à la pièce 399. Si on

1 regarde à la page 1, c'est la première page de ce
2 document-là. Première page, oui, regardez, vous
3 allez aller à la clause 3.2.4. Je dis page 1, ça va
4 être un petit peu plus loin... 3.2.4. Alors :

5 Le candidat doit avoir une place
6 d'affaires au Québec. Il en indique
7 l'adresse, ainsi que le nom de son
8 représentant.

9 Alors, et je vous mentionne aussi que c'est
10 présenté à la première page du document, en
11 caractères gras. Alors ça, ça ne vous présentait
12 pas de problème?

13 R. Non. Ce n'est pas... Ce n'est pas ressorti comme un
14 élément de discrimination. D'ailleurs, de mémoire,
15 Aecom n'est pas... Aecon n'est pas une société
16 résidante du Québec, mais a probablement une place
17 d'affaires au Québec.

18 Q. **[292]** Probablement une place d'affaires. Si je vous
19 dis que cet appel de qualification, comme l'appel
20 d'offres subséquent, dans les deux cas on indique
21 clairement, dans l'appel d'offres et de
22 qualification, que les documents ne seront pas
23 ouverts publiquement. Avez-vous vu ça?

24 R. Non, encore une fois, c'est... Si j'avais eu
25 l'opportunité de relire, ça aurait été frais à ma

1 mémoire, mais je me fie à ce que vous me dites, là.
2 Je n'ai pas... Je vous suis, là. Je n'ai pas le
3 choix de faire autrement. Parce que je n'ai pas de
4 copie des documents originaux.

5 Q. **[293]** Première page du document, tout de suite
6 après la table des matières.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître... Oui, Maître Crépeau...

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Oui. Excusez-moi. Je vais... À la première page de
11 ce document-là. C'était « Avis public », descendez.
12 Juste en dessous des caractères gras :

13 Les demandes de qualification ne
14 seront pas ouvertes publiquement.

15 Q. **[294]** Ça ne vous a pas... Vous ne vous êtes pas
16 posé de questions avec ça?

17 R. Non.

18 Q. **[295]** Depuis quand qu'un appel d'offres n'est pas
19 ouvert publiquement, un appel d'offres public?

20 R. Non, ça n'a pas été un élément sur lequel je suis
21 revenu.

22 Q. **[296]** Est-ce qu'on en a parlé? Pourquoi cette
23 nécessité-là de le faire en cachette?

24 R. Ah, il y a... Il y a moult raisons que l'on
25 pourrait évoquer a posteriori. Le caractère

1 critères ou d'autres éléments, dans la loi, qui
2 auraient par ailleurs disqualifié des entreprises
3 hors Québec? Ça, je ne le sais pas non plus. Quand
4 on en fait, encore une fois, avec le bénéfice du
5 recul, la nomenclature, ça peut ouvrir à question,
6 porter à critique.

7 Q. **[299]** Ça laisse place à la critique?

8 R. Oui. Le fait de ne pas l'expliquer en tout cas.

9 Q. **[300]** Et on n'est pas en mesure, vous n'êtes pas en
10 mesure, vous, de l'expliquer. Vous, un des quatre
11 membres du comité, vous n'êtes pas en mesure de
12 l'expliquer?

13 R. Affirmatif, je ne peux pas l'expliquer.

14 Q. **[301]** Et vous n'êtes même pas capable de dire si ça
15 a été discuté au sein du comité?

16 R. Ça n'a pas été discuté. C'était... En tout cas, il
17 y a une certaine prépondérance au fait qu'autour de
18 la table il y avait Jean-François Bertrand, le
19 directeur général adjoint de la SHDM. Je ne pense
20 pas qu'on peut le qualifier d'officier, mais à tout
21 le moins un élément important dans les rouages de
22 la SHDM, qui devait être au fait et au su de tous
23 les éléments de préparation de cet appel d'offres-
24 là, surtout d'un point de vue statutaire, non pas
25 dans le sens... Puis je ne peux pas départager le

1 rôle de monsieur Gauthier puis le rôle de monsieur
2 Bertrand là-dedans. On a beaucoup parlé du rôle de
3 monsieur Gauthier quant à la préparation des
4 projets d'urbanisme, quant à l'implication de sa
5 firme comme superviseur du projet dans tous ses
6 aspects.

7 Maintenant, partager le rôle, départager le
8 rôle de monsieur Bertrand comme représentant pur de
9 la SHDM, ça, en fait, comme employé de la SHDM sur
10 le comité et sa connaissance des critères
11 d'exclusion, parce que ce sont des critères
12 d'exclusion dont on parle, il y avait un élément
13 confortant, peu importe aujourd'hui qu'on l'amène
14 comme étant des éléments négatifs ou des éléments
15 d'exclusion, il y avait un élément confortant du
16 fait qu'une personne importante de la SHDM était
17 partie prenante au comité et avait accompagné le
18 processus.

19 Q. **[302]** Et vous n'y voyez pas de problème d'apparence
20 de conflit d'intérêts ou même de conflit d'intérêts
21 le fait que le donneur d'ouvrage siège lui-même sur
22 son comité comme ça?

23 R. Non. C'est une... Ça peut amener des relectures ou
24 des commentaires sur la façon dont les documents
25 ont été préparés ou sur le sens de

1 l'interprétation. Évidemment, ça pose problème que
2 c'est sur le tas que ce commentaire-là se fait et
3 non pas a priori dans un document explicatif.

4 (11:51:47)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[303]** Et maintenant est-ce que vous trouvez qu'il y
7 aurait apparence de conflit d'intérêts ou conflit
8 d'intérêts?

9 R. Non, je ne porterais pas ce jugement-là, pour la
10 raison que j'ai évoquée juste avant, à savoir que
11 c'est un élément de confort d'avoir une personne de
12 l'interne qui est présente et non pas une personne,
13 toutes des personnes externes.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[304]** Et le fait d'avoir l'adjoint de monsieur
16 Fillion... En fait l'adjoint de monsieur Fillion,
17 c'était monsieur Fillion par le biais d'une autre
18 personne. C'était monsieur Fillion qui siégeait au
19 sein de ce comité-là?

20 R. C'était monsieur Bertrand. À moins que monsieur
21 Fillion ait rempli sa grille à sa place.

22 Q. **[305]** O.K.

23 R. Physiquement, c'était monsieur Bertrand.

24 Q. **[306]** On s'est laissé tout à l'heure, on cherchait
25 dans votre agenda. Je pense qu'on vient de

1 distribuer aux parties et à vous-même, Madame la
2 Présidente, une page d'agenda, que je n'ai pas, là,
3 mais on va... Est-ce qu'on l'a? Oui. Madame
4 Blanchette va nous projeter la page de votre
5 agenda.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[307]** Avant d'en arriver là, si vous me permettez.
8 Peut-être que si vous dites que c'était un élément
9 de confort d'avoir quelqu'un qui faisait partie du
10 comité, qui était au courant de ce projet-là, peut-
11 être était-ce parce que vous n'aviez pas les
12 connaissances suffisantes pour siéger sur un comité
13 de sélection dans ce domaine-là? C'est peut-être
14 pour ça que vous vous sentiez réconforté?

15 R. Je me sentais réconforté parce que c'était
16 quelqu'un de l'interne qui avait une connaissance
17 intime du projet.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[308]** Madame Blanchette, et là je n'ai pas de
20 numéro de cote pour cette pièce-là. Alors agenda.
21 Est-ce que vous reconnaissez toujours le document,
22 Monsieur?

23 R. Oui, oui.

24 Q. **[309]** O.K. Du quinze (15) décembre, qu'on n'avait
25 pas plus tôt. Et si on va en bas de la page, quinze

1 heures (15 h).

2 De 15 à 17, rencontre avec Daniel
3 Gauthier sur le dossier site
4 Contrecoeur sur University.

5 Quelle est la nature de cette rencontre-là le
6 quinze (15) décembre?

7 R. Alors, je vous ai posé la question quant à mon
8 agenda. Mais j'imagine que c'est la rencontre du
9 comité final, le comité d'appel d'offres.

10 Q. **[310]** Et est-ce que c'est cette même journée-là où
11 la décision finale a été prise quant au gagnant de
12 l'appel d'offres?

13 R. Oui.

14 Q. **[311]** Sur place?

15 R. Oui.

16 Q. **[312]** On a examiné les deux propositions. Et le
17 comité a décidé... Est-ce que c'est de façon
18 unanime du gagnant?

19 R. Oui. Oui, oui. Il n'y a pas de... Il n'y a pas eu
20 de dissidence.

21 Q. **[313]** On voit que vous vous êtes accordé deux
22 heures pour faire cet exercice-là. Je comprends que
23 ça s'est fait sans grande dissension. Il n'y a pas
24 personne qui a arraché sa chemise sur la place
25 publique pour... Il y a eu un consensus rapidement?

1 R. Oui.

2 Q. **[314]** Unanimité?

3 R. Oui.

4 Q. **[315]** O.K. Pourquoi? Qu'est-ce qu'il y avait de si
5 clair dans la proposition de Catania qui vous la
6 rendait gagnante?

7 R. Je me permettrais une question. Est-ce qu'il y
8 avait une grille? Et, là, je me permets la question
9 parce que, encore une fois, je n'ai pas les
10 documents de référence. Mais est-ce qu'il y avait
11 une grille au final?

12 Q. **[316]** On va aller... Je n'ai pas cette réponse-là
13 pour vous. Mais on peut aller voir le document.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[317]** C'est plutôt vous qui pourriez nous donner
16 cette réponse-là.

17 R. C'est peut-être ça que j'ai signé aussi a
18 posteriori, sous forme de rapport ou sous forme de
19 grille.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[318]** Et je vais donner à madame... Appel
22 d'offres... Ça va être la pièce 405, Madame
23 Blanchette, peut-être tourner les pages. À la
24 première page, je vais essayer de vous guider.
25 Peut-être si vous regardez, justement, la table des

1 matières, est-ce que vous avez eu ce document-là? Y

2 trouvez-vous une indication d'une grille?

3 R. « Analyse des offres » ensuite... On continue.

4 Q. **[319]** Il y a la nature des travaux qui étaient
5 demandés.

6 R. Hum, hum. Je suis convaincu qu'il y avait un outil
7 de travail.

8 Q. **[320]** Un outil de travail?

9 R. Oui.

10 Q. **[321]** De quelle nature?

11 R. Soit une grille soit un cadre d'analyse comme tout
12 à l'heure là, on a présenté où il y avait cinq
13 critères.

14 Q. **[322]** O.K.

15 R. C'est cet outil de travail-là qui a été utilisé
16 pour fins de discussion.

17 Q. **[323]** Bien malheureusement on ne l'a pas, Monsieur
18 Deschamps. Vous là, en avez-vous une copie?

19 R. Non.

20 Q. **[324]** Est-ce que c'est possible que ça soit le
21 document qu'on vous a amené à votre cabinet, vous
22 dites. Et vous en avez demandé une copie?

23 R. Oui, c'est possible.

24 Q. **[325]** O.K.

25 R. C'est possible.

1 Q. **[326]** Bon, alors malheureusement on ne l'a pas
2 parce que personne n'a conservé de documentation
3 là-dessus.

4 11:57:58

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[327]** Mais est-ce que vous pouvez le retrouver?

7 R. Non, parce qu'on ne m'a jamais remis la copie de ce
8 que j'ai signé.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[328]** Alors, vous, vous n'avez rien conservé de cet
11 appel d'offres?

12 R. Non, même phénomène, même phénomène : dépôt des
13 documents qui sont restés sur place et les outils
14 de conclusion, les outils d'analyse, tout est resté
15 sur place avec les documents originaux de
16 soumission.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[329]** Et qu'est-ce qu'on fait avec ces documents-là
19 après? Surtout dans un projet aussi important que
20 celui-là.

21 R. Alors ce qu'on a su c'est qu'ils avaient été
22 détruits.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[330]** Vous, vous avez su ça de qui?

25 R. Par les médias.

1 Q. **[331]** Par les médias? En suivant les audiences de
2 la Commission?

3 R. Ah, ça fait beaucoup plus longtemps.

4 Q. **[332]** O.K.

5 R. Ça fait beaucoup plus longtemps.

6 Q. **[333]** Parce qu'il y a eu des rapports du
7 vérificateur général sur le sujet et tout ça?

8 R. C'est exactement ça.

9 Q. **[334]** O.K. Alors vous, vous n'avez rien conservé
10 et, en fait, c'est parce qu'on vous a fait le coup,
11 vous m'excuserez de l'expression mais on a fait ça
12 le premier (1^{er}) novembre pour le comité de
13 sélection et là, le quinze (15) décembre on refait
14 la même chose. Là, vous n'avez pas dit « Un
15 instant, je vais en garder des copies là. »?

16 R. Non, parce que ce qu'on m'a, en tout cas, je ne le
17 sais pas si c'est maître Paul-Hus qui l'a dit ou si
18 c'était l'information de monsieur Bertrand, mais
19 c'était la chose à faire, le fait de laisser les
20 documents sur place, on laissait les documents sur
21 place. Moi j'ai obtempéré, je n'ai pas retenu de
22 conclusions différentes, je n'ai pas mentionné que
23 je devais partir avec les documents ou souhaiter
24 partir avec les documents. Il y avait un consensus
25 que c'était ce qu'il fallait faire. Le sort qu'il

1 leur a été fait après n'a pas été discuté dans la
2 réunion.

3 Q. **[335]** Avec ce qu'on sait aujourd'hui, le fait qu'on
4 n'a pas ouvert publiquement ces documents-là, le
5 fait qu'il y avait des clauses restrictives qui
6 allaient à l'encontre des lois sur le commerce, en
7 rétrospective vous n'avez pas l'impression que tout
8 ce processus-là a été fait, était dirigé d'avance
9 pour choisir un seul soumissionnaire, Construction
10 Frank Catania?

11 R. Quand au résultat final, et là je vais y aller au
12 meilleur de ma mémoire parce qu'encore une fois on
13 en a parlé dans les enquêtes, dans les
14 vérifications ainsi de suite, dans le processus
15 final, avec deux soumissionnaires à la fin, il
16 était clair que l'entreprise Marton s'auto-
17 disqualifiait elle-même.

18 Q. **[336]** S'auto-disqualifiait?

19 R. S'auto-disqualifiait en présentant des conditions,
20 des critères financiers minimaux qui faisaient en
21 sorte que ça sortait du cadre puis là je ne fais
22 pas référence à une clause plus qu'une autre, mais
23 qu'il n'y avait pas de choix.

24 Q. **[337]** Il n'y avait pas de choix? Alors Marton s'est
25 disqualifié. Est-ce qu'il s'est disqualifié aussi

1 quant au montant qu'il se proposait de verser, en
2 fait, les clauses financières?

3 R. Marton, et là, le fin mot là, se demandait une
4 rentabilité minimale ou l'équivalent d'une
5 rentabilité minimale, des garanties quant à la
6 rentabilité minimale du projet puis ce qui sortait
7 du cadre et qui faisait en sorte qu'il était
8 impossible de donner des notes sur ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[338]** Là, ce que vous semblez dire, c'est que vous
11 avez octroyé à Construction F. Catania par défaut
12 parce que les autres ne se qualifiaient pas alors
13 que la question qui est posée ce n'est pas celle-
14 là. C'est est-ce qu'il y a un choix qui s'imposait
15 de lui-même, c'est-à-dire est-ce qu'il y a un
16 choix, est-ce que vous avez l'impression qu'il y a
17 un choix qui était pré-établi? C'est ça la question
18 de maître Crépeau.

19 R. Avant d'arriver au comité, la réponse c'est non.
20 Dans le comité, c'est devenu une évidence qu'il n'y
21 avait qu'une seule réponse possible.

22 Q. **[339]** Parce que c'est ça qui avait été choisi dès
23 le départ. Pas par défaut.

24 R. Choisi dans le sens que tout devait mener à cette
25 conclusion-là? C'est ce qu'on lit dans les médias

1 maintenant sur la façon dont la mise en place du
2 projet a été effectuée, la façon dont l'information
3 a été partagée au préalable. C'est ce que j'ai lu
4 comme vous. C'est aussi une des choses qui a été
5 dite par les enquêteurs lorsque je les ai
6 rencontrés.

7 Q. **[340]** Mais la question qui vous est posée, ce n'est
8 pas eu égard à vos lectures. La question qui vous
9 est posée, c'est est-ce que maintenant vous êtes en
10 mesure de nous dire que ce choix-là était
11 prédéterminé?

12 R. Quant à l'appel de qualification, non. Quant à
13 l'appel d'offres, ça ne pouvait pas donner un autre
14 résultat. Donc, en toute logique, si Marton s'est
15 disqualifié, c'est parce qu'il voulait le faire.

16 (12:02:07)

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[341]** Et vous ne trouvez pas ça curieux qu'une
19 entreprise qui a passé à travers un processus de
20 qualification, qui se donne la peine de donner, de
21 faire une proposition sur un appel d'offres,
22 s'autodisqualifie?

23 R. Je suis pris avec le même résultat que vous et que
24 tout le monde.

25 Q. **[342]** Vous n'avez pas l'impression que Marton a

1 fait une proposition de complaisance, sachant très
2 bien, et ne voulant pas obtenir ce contrat-là, ou
3 si elle l'obtenait, c'était à très haut profit?

4 R. Le mot de maître Paul-Hus, c'était « On avait
5 l'impression qu'ils ne le voulaient pas. »

6 Q. **[343]** Ils ne le voulaient pas. Alors on l'a
7 qualifié... On se rappelle que Marton, ça c'est
8 l'entreprise qu'on a qualifiée a posteriori, parce
9 qu'au départ, avec ses notes qui lui étaient
10 attribuées au comité de qualification, Marton
11 n'allait pas, ne passait pas le stade de la
12 qualification. A posteriori, on a modifié ses notes
13 pour le faire passer. Et là on a l'entreprise
14 Marton qui vient faire une proposition de
15 complaisance juste pour en faire une. Ce n'est pas
16 curieux comme processus, Monsieur Deschamps?

17 R. Quant à la modification de notes, on en a parlé en
18 abondance tout à l'heure, là, sur les tenants et
19 aboutissants de cette modification-là, qui n'a pas
20 été documentée, puis qui apparaît être fautive,
21 dans le sens qu'elle n'a pas été paraphée, ou
22 contre-vérifiée, ou expliquée, puis qu'elle laisse
23 un document aujourd'hui qui est ouvert à
24 interprétation. C'est clair. Quant à, ensuite, au
25 résultat final, il n'y a aucune ambiguïté, il n'y

1 avait pas de choix.

2 Q. **[344]** O.K. Marton ne voulait pas obtenir ce
3 contrat-là.

4 R. Oui.

5 Q. **[345]** O.K. Vous souvenez-vous à quel moment le
6 comité duquel vous faisiez partie a produit son
7 rapport final?

8 R. En fait, c'est sans doute le document qu'on m'a
9 fait signer dans la réception du bureau, puis dont
10 je n'ai jamais eu de copie.

11 Q. **[346]** O.K. Et ça, ça termine votre travail dans les
12 comités de sélection, Faubourg Contrecoeur?

13 R. Oui.

14 Q. **[347]** O.K. En passant, avant cette date-là, avant
15 octobre deux mille six (2006), connaissiez-vous
16 l'entreprise Frank Catania, Construction Frank
17 Catania?

18 R. Non. D'aucune façon. Je n'aurais pas reconnu
19 monsieur Catania, selon mon expression qui m'est
20 bien chère, dans un lineup de police.

21 Q. **[348]** O.K. Je comprends que vous avez rencontré par
22 la suite monsieur Catania.

23 R. Oui.

24 Q. **[349]** On sait aujourd'hui que vous vous occupez des
25 impôts, votre société s'occupe des impôts,

1 personnellement de monsieur Catania, et de ses
2 entreprises.

3 R. Oui.

4 Q. **[350]** Alors, dans quel contexte, comment ça s'est
5 produit, ça?

6 R. Ça a été assez bien cerné dans le temps. La
7 première fois que j'ai été présenté à monsieur
8 Catania, c'était au 357C, par monsieur Trépanier,
9 en mars deux mille sept (2007).

10 Q. **[351]** On va aller voir la pièce 316, Madame
11 Blanchette, au vingt-sept (27) mars deux mille sept
12 (2007). Ça va être la page... Vingt-sept (27) mars
13 deux mille sept (2007)... Vingt (20) mars, vingt-
14 six (26), vingt-sept (27) mars... On l'avait, là,
15 le vingt... Oups! Vingt-trois (23), vingt-trois
16 (23) mars. Ça va être la page suivante. Excusez-
17 moi. C'est peut-être le vingt et un (21), là. Je
18 vais vous donner la... Je pense que le vingt-sept
19 (27) mars, ça, je vais juste y arriver...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Vous avez une... Si c'est celle que vous cherchez,
22 c'est le vingt et un (21) mars...

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 C'est ça.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... de midi (12 h 00) à quatorze heures (14 h 00).

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 C'est le vingt et un (21) mars. Excusez-moi.

5 Q. **[352]** Alors on voit, au vingt et un (21) mars, Marc
6 Deschamps avec Bernard Trépanier, et l'invité qui
7 vous reçoit, Paolo Catania.

8 R. Oui.

9 Q. **[353]** Comment se fait-il que trois mois après que
10 vous ayez choisi Construction Frank Catania, que
11 vous ne connaissez pas, vous vous ramassez à dîner
12 avec monsieur Bernard Trépanier?

13 R. C'était la suggestion de Bernard Trépanier que je
14 rencontre Paolo Catania. Ça a été une rencontre un
15 peu particulière, parce qu'on ne se connaissait
16 pas, mais vraiment pas. Et puis il y avait comme
17 un... je ne sais pas, une certaine appréhension, ou
18 une certaine gêne, à savoir de quoi cette
19 rencontre-là allait être faite, puis comment elle
20 allait se passer. En tout cas. Je...

21 Q. **[354]** Pourquoi une appréhension? Excusez-moi, mais
22 vous êtes en affaires, vous rencontrez
23 régulièrement des nouveaux clients?

24 R. Oui, mais c'était comme un peu à froid, c'était un
25 peu... Un peu... Je ne sais pas. Il y avait

1 comme... Je ne savais pas comment l'aborder,
2 honnêtement.

3 Q. **[355]** Vous, vous ne saviez pas, mais monsieur
4 Trépanier ne semble pas avoir de problème avec ça.
5 Qu'est-ce qu'il fait là?

6 R. C'est lui qui nous a présentés.
7 (12:07:24)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[356]** Justement, parlant un petit peu
10 d'appréhension. Vous aviez trois mois avant
11 participé à un comité de sélection qui donnait des
12 contrats de centaine de millions de dollars à
13 monsieur Catania, et vous le rencontrez
14 personnellement, vous ne vous sentez pas un peu mal
15 à l'aise? Trois mois avant, vous venez de lui
16 donner un très, très gros contrat. Et, là, vous
17 l'approchez pour avoir une partie de ses affaires.
18 Comme ancien membre du comité de sélection, est-ce
19 que c'était vraiment vous la bonne personne de
20 votre cabinet pour approcher monsieur Catania?

21 R. C'est une, comme les autres questions, c'est une
22 question pertinente et valable. Dans le comité
23 d'appel d'offres, honnêtement, il n'y a pas eu de
24 choix. On s'est retrouvé dans une situation...

25 Q. **[357]** Ma question c'est : Est-ce que vous étiez la

1 bonne personne de votre cabinet pour approcher
2 monsieur Catania quand vous savez, trois mois
3 avant, vous venez de participer à un comité de
4 sélection qui lui donne un contrat de plus qu'une
5 centaine de millions de dollars?

6 R. C'est dans la suite des événements que ça s'est
7 concrétisé différemment. J'ai fait part de cette
8 rencontre-là à mon patron, et des informations que
9 j'ai pu ramasser sur l'entreprise, et de besoins
10 potentiels. Dans les informations que j'avais, il y
11 avait le nom d'André Fortin plus particulièrement.
12 Et...

13 Q. **[358]** Ma question c'est : Est-ce que vous n'auriez
14 pas dû avoir une petite gêne, vous, de participer à
15 cette rencontre-là sachant que, trois mois avant,
16 vous venez de lui donner un contrat de plus qu'une
17 centaine de millions de dollars? Il me semble qu'on
18 fait partie d'un comité de sélection, on sait qu'on
19 vient de donner un très gros contrat à une
20 entreprise, et c'est vous après ça qui l'approchez
21 pour essayer d'avoir des contrats d'eux, une partie
22 des affaires? En plus vous êtes un associé en
23 certification, vous?

24 R. Oui.

25 Q. **[359]** Est-ce que vous êtes en fiscalité?

1 R. En « certif ».

2 Q. **[360]** Vous êtes en certification. Donc, vous n'êtes
3 pas en fiscalité. Et vous obtenez les affaires
4 fiscales de Catania et non pas des dossiers de
5 certification. Donc, dans les faits, c'est plutôt
6 par des associés de fiscalité qu'il aurait peut-
7 être fallu peut-être l'approcher? Vous l'avez fait
8 probablement par la suite.

9 R. C'est l'angle que j'ai apporté dans le dossier
10 lorsque je l'ai rencontré. On a parlé de fiducie,
11 de choses, des concepts, là.

12 Q. **[361]** Mais vous n'êtes pas un spécialiste en
13 fiscalité?

14 R. Non, mais ça fait partie de mon pain puis de mon
15 beurre aussi. Ça ne fait pas de moi un « m-fisc »
16 au sens du diplôme mais...

17 Q. **[362]** Mais est-ce que ça n'aurait pas été
18 préférable que ce soit quelqu'un, un autre associé
19 qui approche monsieur Catania vu votre rôle
20 relativement récent du comité de sélection? Et
21 monsieur Catania, à travers ses contacts, monsieur
22 Trépanier possiblement ou d'autres personnes,
23 savait probablement que vous faisiez partie du
24 comité de sélection? Parce que, à recouper les
25 gens, ce serait extrêmement étonnant qu'il ne sache

1 pas que vous faisiez partie du comité de sélection.
2 Tenant compte de ça, est-ce qu'il n'y aurait pas eu
3 lieu que vous disiez à monsieur Trépanier : « Je ne
4 vais pas y aller moi à la rencontre, je ne vais pas
5 approcher, moi, monsieur Catania pour avoir des
6 affaires de monsieur Catania, parce que, trois mois
7 avant, j'ai participé à lui donner un contrat dans
8 les centaines de millions de dollars »?

9 R. Ça aurait pu être une approche. Ça s'est concrétisé
10 dans la suite des événements.

11 Q. **[363]** Mais vous êtes le premier de votre firme qui
12 avez approché monsieur Catania sachant probablement
13 que monsieur Catania savait que vous étiez sur le
14 comité de sélection du Faubourg Contrecoeur?

15 R. Je vous le donne, oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[364]** Et en réalité vous étiez la porte d'entrée?

18 R. Chez Raymond Chabot.

19 Q. **[365]** Pour avoir Catania avec vous?

20 R. Oui, c'est ça. On dit la même chose.Oui.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[366]** Et pourquoi monsieur Trépanier, monsieur
23 Trépanier dîne avec vous? Vous avez parlé de
24 fiducie, de fiscalité, de construction, ou des
25 impôts personnels?

1 R. Non, non, non. De concepts fiscaux avec monsieur
2 Catania. Ce n'est pas lui... Ce n'est pas monsieur
3 Trépanier qui a fait le « entertainment » sur ce
4 sujet-là.

5 Q. **[367]** Mais qu'est-ce qu'il fait là monsieur
6 Trépanier?

7 R. Il était là parce qu'il connaissait monsieur
8 Catania.

9 Q. **[368]** O.K. Monsieur Trépanier, qui est le même
10 individu à qui vous avez parlé pendant le comité de
11 sélection qui a sélectionné Construction Frank
12 Catania, vous introduit à Frank Catania et, est là
13 lorsque vous discutez avec lui. Monsieur Trépanier
14 semble bien connaître monsieur Catania?

15 R. Oui.

16 Q. **[369]** Monsieur Trépanier s'occupe des finances
17 d'Union Montréal?

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[370]** Est-ce qu'on a parlé des finances d'Union
20 Montréal?

21 R. Non.

22 Q. **[371]** De contributions?

23 R. Non plus.

24 Q. **[372]** On n'a pas mélangé les affaires d'Union
25 Montréal?

1 R. Non.

2 Q. **[373]** Mais c'est toujours le même cercle qui
3 revient?

4 R. Oui.

5 Q. **[374]** Bernard Trépanier, Marc Deschamps?

6 R. Les mêmes personnes.

7 Q. **[375]** Les mêmes personnes. Entre vous et moi, ça
8 donne l'impression d'un retour d'ascenseur,
9 Monsieur Deschamps? Vous le savez que c'est
10 l'impression que ça donne?

11 R. Ça donne cette impression-là, oui. Ça a été dit.

12 Q. **[376]** Ça a été dit. Et ça donne l'impression du
13 retour d'ascenseur parce qu'on a attribué un très
14 grand contrat, Construction Frank Catania va vous
15 accorder un beau contrat d'affaires. On s'entend,
16 au niveau des... On ne rentre pas dans le détail.
17 Mais c'est intéressant comme client chez Raymond
18 Chabot d'obtenir les affaires de Construction Paolo
19 Catania... de Frank Catania?

20 R. Oui, c'est sûr que c'est intéressant.

21 Q. **[377]** O.K. Et vous nous dites qu'il n'y a pas de
22 lien entre les deux?

23 R. Non. Ça aurait pu ne pas marcher. Je pense que ce
24 qui a fait, l'ingrédient qui a fait la différence,
25 c'est mon patron qui connaissait monsieur Fortin.

1 Et le « pitch » a passé par ça.

2 Q. **[378]** A passé par là ou par Bernard Trépanier qui
3 vous a introduit?

4 R. Il n'y aurait pas eu de contact si Bernard
5 Trépanier ne m'avait pas introduit, c'est sûr.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[379]** Le fait que vous ayez octroyé un contrat de
8 plusieurs millions de dollars à F. Catania n'a
9 aucun lien entre les deux?

10 R. Ça ne m'a jamais été dit : « Voici ta récompense,
11 voici... voici un... »

12 Q. **[380]** Ce ne sont pas des choses que l'on dit
13 crûment.

14 R. Mais même indirectement.

15 Q. **[381]** J'en suis. Mais est-ce que, dans votre
16 esprit, c'était peut-être quelque chose qui était
17 présent?

18 R. Peut-être que si je n'avais pas fait partie de ce
19 comité-là, je n'aurais jamais eu la chance de
20 rencontrer monsieur Catania, ça se peut.

21 Q. **[382]** O.K.

22 12:13:28

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[383]** Saviez-vous à cette époque-là que monsieur
25 Catania personnellement souvent offrait des emplois

1 à des gens avec qui il faisait affaire? On a
2 entendu ici, entre autres, un directeur général de
3 la Ville de Montréal qui a traité de cette
4 question-là, monsieur Catania lui a offert un
5 emploi. Il n'y a rien d'illégal dans la question là
6 mais est-ce que vous ne sentiez pas que c'était une
7 forme de récompense pour le fait de lui avoir
8 attribué le contrat?

9 R. Non, c'était pavé de risques. Ça aurait pu ne pas
10 marcher et probablement que l'ingrédient gagnant
11 c'était la relation qui existait antérieurement
12 entre mon patron et André Fortin, qui se
13 connaissaient d'une entreprise antérieure.

14 Q. **[384]** D'autre part, même si votre patron
15 connaissait déjà monsieur Fortin, vous n'aviez pas,
16 Raymond Chabot n'avait pas les affaires de
17 Construction Frank Catania à ce moment-là?

18 R. Hum.

19 Q. **[385]** C'est arrivé deux mois après le contrat de
20 Faubourg Contrecoeur.

21 R. Oui, ça a été, en fait, un long processus. La
22 lettre-contrat ayant été signée en novembre deux
23 mille sept (2007) pour la fin d'année du trente
24 (30) novembre deux mille sept (2007).

25 Q. **[386]** O.K. Long processus pour s'y rendre mais il

1 était déjà bien entamé le vingt-sept (27) mars?

2 R. Il a commencé le vingt et un (21) mars.

3 Q. **[387]** O.K. Le vingt et un (21) mars. Alors, on a
4 cette rencontre-là le vingt et un (21) mars et si
5 je vous disais si on va à votre agenda en date du
6 vingt-sept (27) mars deux mille sept (2007),
7 l'agenda étant la pièce 596, non, 595. Fin janvier,
8 alors on ira au vingt-sept (27) mars. Alors vingt
9 et un (21) mars on a la rencontre 357c, monsieur
10 Trépanier, monsieur Catania. Et allez donc au
11 vingt-sept (27) mars. Excusez-moi, c'est moi qui
12 avait une mauvaise date. Je m'en excuse. On se
13 demandait, on avait une pièce à produire tout à
14 l'heure.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Oui.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Oui, oui.

19 LA GREFFIÈRE :

20 L'extrait de l'agenda, est-ce que vous voulez le
21 coter 595.1?

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 .1, parce qu'il accompagne.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Ça sera dans le NP puisqu'on est en non-

1 publication.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Moi je vous propose de le laisser en P. Tout
4 l'agenda est en P. Je comprends que nous sommes en
5 non-publication mais... À moins qu'il y ait un
6 problème. On peut le laisser en P, Madame la
7 Présidente?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Moi, je n'ai pas de problème.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 O.K.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je n'ai pas de difficulté avec ça. Alors 595.1?

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 C'est ça.

16

17 56P-595.1 : Extrait de l'agenda de Marc Deschamps
18 du 15 décembre 2006

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[388]** Alors vous avez, est-ce qu'effectivement vous
24 avez, il y a eu des démarches et ça s'est terminé
25 ça, vous dites au mois de novembre, ou en tout cas

1 à l'automne deux mille sept (2007)...

2 R. Oui.

3 Q. **[389]** ... dans une relation d'affaires structurée
4 entre Raymond Chabot et Construction Frank Catania?

5 R. Oui, les travaux ayant eu, compte tenu que la fin
6 d'année est en novembre deux mille sept (2007), les
7 travaux ont eu lieu dans l'année calendrier deux
8 mille huit (2008) là.

9 Q. **[390]** O.K. Et vous personnellement avez-vous
10 travaillé à titre d'associé chez Raymond Chabot
11 dans les dossiers de Paolo, Frank Catania?

12 R. Je n'ai jamais été membre de l'équipe de mission au
13 moment de la présentation, la première présentation
14 des états financiers, j'imagine dans les mois de
15 deux mille huit (2008) là, dans les six mois de
16 deux mille huit (2008). J'ai assisté à la première,
17 première présentation des états financiers. C'est
18 la seule fois que je l'ai fait.

19 Q. **[391]** O.K. Monsieur Fillion. Monsieur Fillion est
20 un individu avec qui vous avez rencontré souvent?

21 R. Je l'ai rencontré souvent? Oui, oui.

22 Q. **[392]** Oui?

23 R. Bien sûr.

24 Q. **[393]** Et qui a fait affaire avec vous. Vous avez
25 déjà dit que vous avez fait ses impôts personnels

1 et ceux...

2 R. Affirmatif.

3 Q. **[394]** ... de sa conjointe.

4 R. Oui.

5 Q. **[395]** Mais dans votre relation professionnelle avec
6 la SHDM?

7 R. Oui, je l'ai rencontré aussi.

8 Q. **[396]** Souvent. Alors à partir, on a vu tout à
9 l'heure dans les, plus tôt, je veux dire hier, dans
10 l'agenda, depuis le début de janvier deux mille six
11 (2006), vous êtes déjà en relation avec la SHDM?

12 R. Oui.

13 Q. **[397]** Dans le cadre de mandats qui sont accordés à
14 Raymond Chabot, dans différents mandats?

15 R. De mandats et/ou de rencontres, de discussions pour
16 les activités de la SHDM.

17 Q. **[398]** À quel moment monsieur Fillion vous a-t-il
18 parlé pour la première fois du... Où en avez-vous
19 entendu parlé du projet Faubourg Contrecoeur?

20 R. Ça c'est fait, je crois, tardivement. Probablement
21 un peu avant l'appel de qualification.

22 Q. **[399]** Si tard que ça? Il n'en a jamais été question
23 auparavant?

24 R. Je n'ai pas de souvenir qu'il en ait été question
25 auparavant.

1 Q. **[400]** C'est quelqu'un avec qui vous étiez assez
2 près?

3 R. Oui.

4 Q. **[401]** Que vous voyez régulièrement. Vous faites des
5 propositions d'affaire au niveau de la structure de
6 l'entreprise.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[402]** Et l'entreprise est en train de lancer ce qui
9 est probablement son plus gros appel d'offres, son
10 plus grand projet et il ne vous en parle pas.

11 R. Non, ça m'a donné à penser que le processus en lui-
12 même avait été tardif dans la chronologie des
13 événements là.

14 Q. **[403]** Savez-vous à quel moment monsieur Fillion a
15 quitté ses fonctions de directeur général de la
16 SHDM?

17 R. Je vous dirais octobre deux mille huit (2008).

18 Q. **[404]** O.K. Si je vous disais suspendu le dix (10)
19 octobre est-ce que ça a du sens? Et congédié en
20 décembre deux mille huit (2008)?

21 R. Ça a du sens.

22 Q. **[405]** O.K. Si on regarde votre agenda, la pièce
23 595, et on va aller voir deux mille huit (2008) là,
24 on va commencer en deux mille huit (2008), je vous
25 indique qu'on retrouve plusieurs dates, plusieurs

1 rencontres avec monsieur Fillion, on ne les passera
2 pas toutes, mais si on commence en deux mille huit
3 (2008), vous êtes en juillet deux mille sept
4 (2007), on va aller un petit peu plus rapidement
5 là, janvier deux mille huit (2008), O.K. Alors
6 regardez au premier (1^{er}) février. Je vais juste
7 vous mentionner les dates :

8 Lunch Martial Fillion

9 il est marqué :

10 Annulé

11 Savez-vous pour quelle raison vous deviez
12 rencontrer monsieur Fillion à cette date-là?

13 R. Ni pourquoi il a été annulé là, il est probablement
14 juste reporter.

15 Q. **[406]** Le six (6) février. O.K. Ce coup-là, il
16 semble avoir lieu.

17 R. Oui.

18 Q. **[407]** De quoi traite-t-on à cette date-là? Le
19 savez-vous?

20 R. Février, non.

21 Q. **[408]** O.K. Quatorze (14) mars, rencontre avec
22 monsieur Fillion là de deux heures.

23 R. Est-ce qu'il y a une façon de savoir ce qui était
24 écrit en dessous? Dans la version originale?

25 Q. **[409]** Je vais regarder si je l'ai. Je vais vous

1 donner l'information, Monsieur. Ce qui est écrit
2 sous la « Salle Paris », vous voulez dire?

3 R. Oui.

4 Q. **[410]** O.K.

5 R. Est-ce que c'est le nom d'une autre personne?

6 C'est... comment on fait...

7 Q. **[411]** Donc, je vais vous dire ça à l'instant. C'est
8 le quatorze (14) mars, hein! Pouvez-vous montrer à
9 la date, Madame Blanchette, s'il vous plaît.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Là c'est le quatorze (14) mars.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Le quatorze (14) mars.

14 (12:23:44)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est le quatorze (14) mars, effectivement, deux
17 mille huit (2008).

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[412]** Si je vous suggère le nom de Farid Galy?

20 R. Oui, c'est bon. Ah! Ça me dit quelque chose de
21 façon précise là le fait qu'il ait été là. Vers...
22 vers cette époque-là, la SHDM était en processus,
23 ils ont peut-être même fait un comité de sélection,
24 pour vendre... en fait, pour acquérir, je devrais
25 dire, ce qui s'appelle Place L'Acadie qui était un

1 réseau, là, de taudis au coin d'Henri-Bourassa et
2 L'Acadie à Montréal. C'est un autre des projets
3 phares de la SHDM.

4 Q. **[413]** O.K.

5 R. Et les gens qui en étaient les propriétaires de
6 triste réputation, c'était la famille Sagman, S-A-
7 G-M-A-N. Et les Sagman ou la succession Sagman...

8 Q. **[414]** Disons que les détails sont peut-être moins
9 pertinents, mais c'est une rencontre qui concernait
10 un autre projet de la SHDM.

11 R. Oui, les Sagman ont vendu deux fois le même
12 terrain.

13 Q. **[415]** O.K.

14 R. Une fois à un client de monsieur Galy puis une fois
15 à une autre entreprise qui avait été contactée par
16 la SHDM et...

17 Q. **[416]** Et vous avez une bonne mémoire, vous vous
18 souvenez très bien de cette rencontre-là.

19 R. La présence de monsieur Galy est l'élément qui...

20 Q. **[417]** O.K.

21 R. ... qui me guide dans la réponse.

22 Q. **[418]** Je vais vous amener maintenant à la suivante,
23 allez au vingt-trois (23) juin, puis on va
24 approcher du mois d'octobre deux mille huit (2008).
25 Alors, le vingt-trois (23) juin « lunch ». Savez-

1 vous de quoi il est question à ce moment-là?

2 R. Non, pas spécifiquement.

3 Q. **[419]** Le quatre (4) septembre.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 On comprend que le vingt-trois (23) juin vous
6 faites allusion au lunch avec Martial Fillion?

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Oui.

9 Q. **[420]** Le vingt (20) août. Alors on va arriver au
10 quatre (4) septembre :

11 Appeler Martial Fillion

12 Savez-vous pourquoi?

13 R. Non.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[421]** Est-ce que ce qui est édité, enfin, ce qui
16 est oblitéré vous aiderait?

17 R. Je ne pense pas, ça semble être un autre rendez-
18 vous là pour un autre... un autre événement dans le
19 calendrier.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[422]** Et allez à la date suivante, le six (6)
22 octobre :

23 Discussion projet bureau de Martial

24 R. Oui.

25 Q. **[423]** Tout à l'heure, on s'est dit que monsieur

1 Fillion a été suspendu en octobre. Je vous ai
2 proposé le dix (10) octobre.

3 R. Oui, c'est dans la même semaine que...

4 Q. **[424]** La même semaine.

5 R. ... que je l'ai rencontré.

6 Q. **[425]** C'est la semaine... Vous souvenez-vous des
7 circonstances qui ont amené à la suspension et
8 éventuellement à la démission... le congédiement de
9 monsieur Fillion?

10 R. Ce n'est pas le rapport KPMG!

11 Q. **[426]** Un rapport rendu public à la Ville de
12 Montréal.

13 R. Oui.

14 Q. **[427]** Est-ce que ça a quoi que ce soit à voir cette
15 rencontre-là du six (6) octobre?

16 R. Avec le rapport?

17 Q. **[428]** On parle du rapport de KPMG.

18 R. Non, non, non, pas du tout puisque j'y suis allé
19 avec un collègue. Martial Fillion avait pour
20 ambition de faire un autre projet de... pas un
21 projet immobilier là, mais un projet au niveau des
22 activités de la SHDM. Il y avait eu déjà certaines
23 démarches. Je me suis fait faire quelques notes là
24 hier soir concernant des mandats précédents et...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[429]** Vous vous êtes fait faire des notes par qui?

3 R. Par un collègue à qui j'ai posé la question pour
4 avoir la nomenclature des mandats parce que ça a
5 été une des questions hier, à savoir si j'en avais
6 eu, des mandats, précisément sur la fusion SDM- et
7 SHDM, plan stratégique et organisation du
8 développement. Alors, c'est probablement dans la
9 foulée... Puis en fait, je suis allé le six (6)
10 octobre avec ce collègue-là, celui qui m'a fait la
11 note. Dans la foulée d'un projet qui s'appelait
12 « Organisation du développement ».

13 (12:26:03)

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[430]** On est à quelques jours de la publication du
16 rapport de chez KPMG, qui va amener la suspension
17 de monsieur Fillion. J'imagine que ce rapport-là
18 était quasiment sur le point de sortir. Est-ce que
19 monsieur Fillion semblait démontrer de la
20 nervosité?

21 R. Non. Ça s'est fait relativement tard dans la
22 journée. Non. Pas du tout.

23 Q. **[431]** Pas du tout.

24 R. Au contraire, non, c'était dans l'optique,
25 vraiment, d'entreprendre un nouveau projet.

1 Q. **[432]** O.K. Mais dans ce cas-là, on va se rendre en
2 deux mille neuf (2009). Parce que là, chose
3 certaine, monsieur Fillion va être suspendu et
4 congédié de SHDM, fin deux mille huit (2008). Vous
5 continuez à le rencontrer, allons au vingt-cinq
6 (25) février deux mille neuf (2009) et au sept (7)
7 avril. Au vingt-cinq (25) février on a un lunch
8 avec Martial Fillion. Pourquoi lûchez-vous avec
9 lui?

10 R. Martial Fillion a repris contact, après son départ
11 de la SHDM, pour entreprendre un projet de nature
12 similaire à ce qui se faisait sous forme de Accès
13 Condo, à sa façon, et à l'extérieur de l'île de
14 Montréal. Alors, il y a eu plusieurs démarches qui
15 ont été tentées pour qu'il s'associe avec des
16 personnes pour développer des projets semblables au
17 principe Accès Condo dans d'autres municipalités en
18 dehors de l'île de Montréal.

19 Q. **[433]** Monsieur Fillion se lançait en affaires à ce
20 moment-là.

21 R. Oui.

22 Q. **[434]** Dans un cadre de relations d'affaires. Sept
23 (7) avril.

24 R. Oui.

25 Q. **[435]** Martial Fillion et Mario Paul-Hus.

1 R. Oui.

2 Q. **[436]** Qu'est-ce qu'il fait là, Maître Hus?

3 R. Maître Paul-Hus a fait la même chose que moi de son
4 côté, lui, en termes de préparation de documents,
5 pour le projet à venir.

6 Q. **[437]** C'est encore, je vais vous le répéter, mais
7 c'est toujours le même groupe. Vous vous retrouvez
8 toujours, celui qui était l'avocat de la SHDM, qui
9 est un officier d'Union Montréal, vous-même, qui
10 êtes un officier d'Union Montréal, qui aviez siégé
11 sur le comité de sélection avec maître Hus, et avec
12 Martial Fillion.

13 R. Oui. C'était...

14 Q. **[438]** C'est un bon copinage, là.

15 R. C'était pour Martial Fillion un débouché naturel,
16 oui.

17 Q. **[439]** O.K.

18 R. Maître Paul-Hus avait une connaissance des concepts
19 d'Accès Condo, et puis j'avais été près de Martial
20 Fillion avant.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[440]** Est-ce que vous avez des affaires, vous, avec
23 Mario Paul-Hus? Votre cabinet, avec son cabinet à
24 lui? Et avec lui-même?

25 R. Son rapport d'impôt.

1 Q. **[441]** O.K. Mais pas... pas de clients que, par
2 exemple, vous pouvez servir en commun, là, lui du
3 côté droit, puis vous du côté comptabilité?

4 R. Non. Pas...

5 Q. **[442]** Non?

6 R. Non.

7 Q. **[443]** Comme, par exemple, au niveau de certaines
8 créations de fiducies pour les fins fiscales, tout
9 ça, là?

10 R. Non non non. Non, non. À l'époque, je pense que
11 maître Paul-Hus était encore chez Fasken.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[444]** On va parler brièvement, vous allez... Vos
14 relations avec monsieur Zampino, monsieur Zampino
15 qui était président du comité exécutif jusqu'au
16 moment où il a quitté. Vous vous souvenez, êtes-
17 vous capable de mettre une date là-dessus?

18 R. Mai deux mille huit (2008) à peu près.

19 Q. **[445]** Au moment où il a quitté, vous, avez-vous une
20 explication des raisons de son départ?

21 R. Non. Ça a été, en fait, une grande surprise. C'est
22 arrivé comme à brûle-pourpoint, là.

23 Q. **[446]** Pour vous personnellement, et savez-vous si
24 ça a été discuté au sein de l'exécutif d'Union
25 Montréal, les raisons amenant le départ de monsieur

1 Zampino?

2 R. Pas du tout. Pas du tout.

3 Q. **[447]** Et à quel moment avez-vous appris que
4 monsieur Zampino avait été faire un tour de bateau
5 avec monsieur Accurso sur son bateau?

6 R. Par les médias, comme tout le monde, dans le
7 courant de l'année deux mille neuf (2009).

8 Q. **[448]** En deux mille neuf (2009). À ce moment-là,
9 étiez-vous toujours en contact avec monsieur
10 Zampino?

11 R. Oui, dans l'entre-deux, entre deux mille huit
12 (2008) et... Après son départ, on a vu, on en a vu
13 un hier, là, dans l'agenda.

14 Q. **[449]** Oui?

15 R. Je l'ai rencontré à quelques reprises.

16 Q. **[450]** Dans l'agenda, Madame Blanchette, quinze (15)
17 septembre deux mille huit (2008), quatorze (14)
18 novembre deux mille huit (2008). Alors, quinze (15)
19 septembre deux mille huit (2008), à votre agenda,
20 alors monsieur Zampino n'est plus à la Ville de
21 Montréal, il a démissionné, vous le rencontrez
22 pendant deux heures de temps. Êtes-vous capable
23 d'expliquer les buts, la raison de cette rencontre-
24 là?

25 R. Ce sont les premières... quinze (15) septembre deux

1 mille huit (2008), quatorze (14) novembre deux
2 mille huit (2008). C'est comme ça que j'ai pris
3 connaissance de ses projets après son départ. Puis
4 éventuellement que Raymond Chabot est devenue les
5 comptables de ses entreprises, de ses nouvelles
6 entreprises.

7 Q. **[451]** De ses nouvelles entreprises?

8 R. Oui.

9 Q. **[452]** Les affaires personnelles de monsieur?

10 R. Oui, absolument.

11 Q. **[453]** Et savez-vous, est-ce qu'il a travaillé en
12 deux mille neuf (2009) monsieur Zampino?

13 R. Euh...

14 Q. **[454]** Je vous suggère Dessau?

15 R. Oui, oui, oui, évidemment.

16 Q. **[455]** O.K.

17 R. Oui. Excusez-moi, là. C'était comme évident.

18 Q. **[456]** Et, ça, ça a été publicisé, ça a été connu à
19 quel moment que monsieur Zampino était rendu chez
20 Dessau?

21 R. Ça a été rendu public, ma foi, quand il y a eu une
22 annonce officielle.

23 Q. **[457]** O.K. Vous, au mois de septembre, quand vous
24 rencontrez le quinze (15) septembre monsieur
25 Zampino, êtes-vous au courant s'il travaille déjà

1 chez Dessau à ce moment-là?

2 R. Non, je ne pense pas qu'il travaillait chez Dessau
3 à ce moment-là.

4 Q. **[458]** Quatorze (14) novembre?

5 R. Je ne connais pas la date de l'annonce officielle.
6 Mais ça doit se rapprocher de cette date-là.

7 Q. **[459]** Rencontre chez...

8 R. Ça, c'est... Il est venu au bureau, il avait
9 insisté pour que ce soit le matin pour présenter
10 les choix quant à sa rente suite au départ de la
11 Ville de Montréal.

12 Q. **[460]** O.K. Des questions financières avec son
13 conseiller financier?

14 R. Oui, il y avait un fiscaliste aussi, je crois,
15 présent, pour le choix à faire sur la rente
16 immédiate ou la rente différée.

17 Q. **[461]** On voit, il y a sur certains items dont vous
18 avez un très bon souvenir?

19 R. Souvent, c'est l'heure ou les circonstances, les
20 personnes qui sont présentes.

21 Q. **[462]** Si je vous dis qu'en deux mille neuf (2009)
22 vous avez rencontré monsieur Zampino, là je vais
23 vous proposer, le vingt-deux (22) avril, le trois
24 (3) juin, le onze (11) juin, le trente (30)
25 juillet, quatorze (14) août, vingt (20) août, huit

1 (8) octobre, trente (30) novembre et vingt-cinq
2 (25) décembre deux mille neuf (2009). Est-ce que ça
3 peut sembler quelque chose qui semble conforme à la
4 réalité?

5 R. Oui, une fois avant l'impôt; une fois après
6 l'impôt; rencontres pour ses entreprises; questions
7 financières, et caetera. Le vingt-cinq (25)
8 décembre, en fait, j'ai laissé... en allant chez ma
9 belle-mère, j'ai laissé des billets de hockey chez
10 lui.

11 Q. **[463]** Donc, quand vous rencontrez monsieur Zampino
12 après son départ de la Ville de Montréal, ce sont
13 pour ses affaires personnelles?

14 R. Ses entreprises, ses affaires personnelles.

15 Q. **[464]** Et depuis la fin de ces activités-là, est-ce
16 que vous avez revu monsieur Catania? Je vous parle
17 spécifiquement de la fondation de l'hôpital
18 Charles-Lemoyne.

19 R. Oui, puisque j'ai siégé pendant à peu près deux ans
20 à la fondation de l'hôpital Charles-Lemoyne comme
21 administrateur.

22 Q. **[465]** Êtes-vous capable de situer ça dans le temps?

23 R. Probablement début deux mille huit (2008) à deux
24 mille dix (2010). Deux mille huit (2008), deux
25 mille neuf (2009), fin... je pense que ça s'est

1 terminé au début deux mille dix (2010), dans ces
2 eaux-là.

3 Q. **[466]** C'est un bel honneur qu'on vous fait. Comment
4 avez-vous... Par qui avez-vous été approché pour
5 siéger au conseil d'administration?

6 R. Par monsieur Catania. Mais en fait la demande s'est
7 faite à travers le bureau. Ce genre d'activité doit
8 être sanctionné par le bureau, le fait de siéger
9 comme administrateur dans une entité comme une
10 fondation.

11 Q. **[467]** Et, bon, évidemment, ça ne présentait pas de
12 problème, fondation d'hôpital?

13 R. Non.

14 Q. **[468]** Alors c'est monsieur Catania qui vous
15 demande. Et monsieur Catania, lui, occupe quel
16 titre?

17 R. Président du conseil.

18 Q. **[469]** Qui sont les autres administrateurs qui
19 siègent au conseil avec vous à la fondation de
20 l'hôpital?

21 R. Mon Dieu! Il y en a sûrement une liste. Je pense
22 que, quand j'ai rencontré les enquêteurs, ils
23 avaient un intérêt pour monsieur Poulin et monsieur
24 Sauriol.

25 Q. **[470]** Monsieur Poulin, on parle de Bernard Poulin?

1 R. Oui.

2 Q. **[471]** Groupe SM?

3 R. Oui.

4 Q. **[472]** Une firme de génie. Monsieur Sauriol, lequel
5 des deux?

6 R. Celui qui est venu ici.

7 Q. **[473]** Rosaire?

8 R. Oui.

9 Q. **[474]** De Dessau. Est-ce qu'il y avait d'autres
10 personnes reliées aux firmes de génie ou aux
11 grandes firmes, les grandes entreprises de
12 construction?

13 R. Pas d'une façon directe. Il y avait un banquier.
14 Peut-être qu'il avait des clients dans ce domaine-
15 là.

16 Q. **[475]** Et vous avez agi au sein du conseil
17 d'administration pendant, vous dites, jusqu'en deux
18 mille...?

19 R. Deux mille dix (2010). Je crois, là. Je vous
20 confirme sous toute réserve. Mais ça a du bon sens.
21 Deux ans à peu près.

22 Q. **[476]** Est-ce que c'est vous qui avez laissé votre
23 place?

24 R. Oui.

25 Q. **[477]** Ce n'était pas un endroit intéressant pour

1 continuer pour développer des affaires?
2 R. Bien, en fait, il y avait une question de
3 géographie. La question de la rive-sud, a priori,
4 ce n'était pas... ça ne me semblait pas un
5 problème. Mais pratico pratique, les réseaux
6 d'affaires de la rive-sud ne sont pas les mêmes que
7 ceux de l'île de Montréal. Il y a une question
8 évidemment d'efficacité dans le conseil
9 d'administration. Ce que je pouvais apporter
10 c'était, avant toute chose, la technique. C'est-à-
11 dire la lecture des documents financiers, c'est
12 arrivé à un moment donné qu'il y a eu, par exemple,
13 une proposition d'une firme externe dans le domaine
14 de la technologie qui voulait vendre à la Fondation
15 des appareils pour les dossiers médicaux. Alors il
16 y a eu un petit comité pour étudier cette question-
17 là pour voir si c'était viable pour la Fondation ou
18 si c'était même une chose à faire dans le contexte.
19 Donc, je me voyais là plus que dans la levée de
20 fonds pure, là. Et dans la Fondation il y avait
21 déjà un trésorier et il y avait des personnes qui
22 étaient connaisseur au sens où on l'entend, là,
23 en termes de finance. Mon apport n'était pas si
24 important que ça et faire la ronde outre les
25 contributions de moi-même ou de Raymond Chabot, là,

1 ce n'était pas non plus ma tasse de thé. Alors je
2 suis resté là pendant deux ans. Il est survenu des
3 circonstances aussi plus tard, la directrice
4 générale de la Fondation a quitté après de très,
5 très nombreuses années et, semble-t-il, dans un
6 malentendu avec le nouveau président de la
7 Fondation, et ce départ-là m'affectait dans le sens
8 où je trouvais que c'était une personne importante
9 puis les raisons de son départ ont toujours été un
10 petit peu obscures. Ça faisait qu'il y avait comme
11 un environnement autour de la Fondation qui était
12 moins propice. Est-ce que messieurs Poulin et
13 Sauriol ont quitté dans les mêmes époques, ça je ne
14 saurais pas le dire. En fait, ils venaient assez
15 peu aux réunions, surtout à l'assemblée annuelle,
16 là.

17 Q. [478] Si on termine ce chapitre-là, est-ce qu'il
18 est exact de dire qu'au cours des, je vous dirais
19 des dix (10) dernières années de votre vie, en fait
20 depuis à peu près la période d'Union Montréal,
21 votre environnement professionnel, votre carrière,
22 a tourné beaucoup autour, évidemment, des affaires
23 d'Union Montréal, ça vous nous l'avez démontré,
24 mais aussi autour des firmes de génie puis des
25 grandes entreprises de construction?

1 R. Euh...

2 Q. **[479]** C'est une partie importante de vos activités
3 et de votre clientèle?

4 R. Les firmes de génie, non. Vraiment pas. Les firmes
5 de construction, il y en a une qui ressort, qui est
6 connue et dont le service clientèle a été conféré à
7 l'associé qui est aujourd'hui le « managing
8 partner » de Raymond Chabot à Montréal, il ne
9 l'était pas à l'époque. Alors, est-ce que dans ma
10 liste de clients ce sont des éléments qui
11 ressortent? Non. D'abord, les firmes de génie, pas
12 du tout. Et puis en ce qui concerne cette
13 entreprise-là, elle n'est pas dans ma liste de
14 clients à moi. Alors je ne sais pas le sens profond
15 de la question, là, mais ce n'est pas les
16 entreprises de construction ou les firmes de génie
17 qui ont joué un rôle dans mon développement
18 d'affaires, mais vraiment pas.

19 Q. **[480]** J'arrive aux dernières questions, Monsieur
20 Deschamps. Pour terminer, depuis hier ou depuis
21 jeudi passé on a examiné beaucoup vos relations
22 avec Union Montréal, les gens en place,
23 particulièrement monsieur Trépanier avec qui vous
24 êtes en contact sur une base constante. Vous avez
25 aussi suivi les travaux de la Commission et vous

1 n'êtes pas sans ignorer les témoignages qui ont été
2 rendus reliant ou établissant d'une façon
3 systématique que les grandes firmes de génie-
4 conseil à Montréal, et pour ne pas les nommer, les
5 Genivar, SNC-Lavalin, CIMA, Dessau, alors qu'il a
6 été établi que monsieur Trépanier leur a demandé de
7 contribuer en deux mille cinq (2005) à la hauteur
8 de deux cent mille dollars (200 000 \$) aux affaires
9 d'Union Montréal, qu'une somme de cent mille
10 dollars (100 000 \$) a été demandée à des plus
11 petites firmes de génie, Genius, monsieur Lalonde
12 et les autres, qu'une somme de trois pour cent
13 (3 %), une ristourne de trois pour cent (3 %), a
14 été demandée pour assurer la distribution des
15 contrats. Et rappelons-nous certains témoignages,
16 particulièrement celui de monsieur Perreault qui
17 dit qu'avec une garantie, un retour de cent pour
18 cent (100 %) « Quand monsieur Trépanier nous disait
19 on va avoir le contrat, on l'avait le contrat à
20 tous les coups ». Et les nombreux dons de mille
21 dollars (1 000 \$) répétitifs qui nous proviennent
22 soit des ingénieurs, certains ayant établi qu'ils
23 ont été remboursés en contravention des lois du
24 Québec, de différents prête-noms. Alors... et des
25 différentes sommes aussi qui auraient été versées

1 par d'autres groupes d'entrepreneurs, là. On fait
2 un peu le tour de ce qui a été entendu ici.

3 R. Oui.

4 Q. **[481]** Vous avez vous-même parlé de sommes qui
5 pouvaient approcher les vingt-cinq millions
6 (25 M\$) - je ne tente pas de qualifier ce montant-
7 là. Mais vous avez entendu tous ces témoignages-là
8 qui nous disent que toutes ces sommes-là ont été
9 versées à monsieur Trépanier au bénéfice d'Union
10 Montréal et qu'ils ont obtenu, en contrepartie, les
11 contrats promis. Êtes-vous capable de nous dire que
12 ces sommes-là n'ont pas été perçues chez Union
13 Montréal?

14 R. Oui. Je suis capable de vous le dire. Je l'ai...
15 j'en ai présenté la logique, j'en ai présenté la
16 mesure hier, comment une chose pareille aurait pu
17 se faire. Autant que je sache, de la façon que la
18 preuve nous a été présentée, de ce que j'en
19 comprends, Bernard Trépanier aurait pu collecter
20 pour les oeuvres du Cardinal Léger, puis il aurait
21 eu autant de succès, là, quand on regarde ça très
22 très froidement, là.

23 Q. **[482]** Est-ce qu'il aurait été capable de donner des
24 contrats en échange? Quel contrat qu'il pouvait
25 donner pour le Cardinal Léger? La Ville de

1 Montréal, c'est à coup de centaines de millions.

2 Ça, ça va bien, ça, Monsieur Deschamps, parce qu'on
3 donne quelque chose en échange. Peut-être trouver
4 un meilleur exemple que celui-là.

5 R. Je vous le dis comme c'est sorti, là.

6 Q. **[483]** O.K. Niez-vous que ces sommes-là ont été
7 perçues par Bernard Trépanier?

8 R. La preuve démontre que... Ce que je comprends de la
9 preuve, c'est que Bernard Trépanier a collecté ces
10 sommes-là.

11 Q. **[484]** Et où sont allées ces sommes d'argent là si
12 ce n'est pas à Union Montréal?

13 R. Bien, c'est tout ce que pourquoi la Commission se
14 pose la question. C'est ce que la Commission veut
15 découvrir, c'est ce que... Moi, je suis venu pour
16 témoigner pour dire que ces argents-là ne sont pas
17 entrés dans Union Montréal.

18 Q. **[485]** Vous, vous ne les avez pas vus?

19 R. Non.

20 Q. **[486]** Dans votre comptabilité officielle, vous
21 n'avez jamais vu ça?

22 R. Il n'y a pas eu de double comptabilité à Union
23 Montréal, puis ce n'était pas...

24 Q. **[487]** Il n'y en a pas eu?

25 R. ... ce n'était pas dans la comptabilité officielle.

1 Q. **[488]** Je n'aurai pas d'autres questions pour le
2 témoin.

3 INTERROGÉ PAR LE PANEL

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[489]** Et donc la facture, je vais vous faire
6 répéter, de Morrow Communications, qu'un vice-
7 président de SNC-Lavalin est venu nous dire qu'il a
8 payé parce que c'étaient des services rendus à
9 Union Montréal, vous, vous dites qu'elle n'a rien,
10 rien à voir avec Union Montréal, cette facture-là?

11 R. Exact.

12 Q. **[490]** O.K.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[491]** Moi, je voudrais simplement savoir que
15 veulent dire dans votre agenda, au vingt-sept (27)
16 février deux mille huit (2008) :

17 Départ de Bernard Trépanier

18 Et le trois (3) mars deux mille huit (2008) :

19 Retour de Bernard Trépanier

20 R. Il a dû partir en Floride à ce moment-là ou en
21 vacances à l'extérieur. Il m'en avait informé pour
22 probablement... C'est fin février, début mars, donc
23 on est juste avant la période des impôts.

24 Q. **[492]** Est-ce que des parties... Maître Dorval, est-
25 ce que vous allez... Non. Est-ce que d'autres

1 personnes vont contre-interroger sur cette portion
2 du témoignage de monsieur Deschamps? Non. Parfait.
3 Alors, voilà! Vous êtes libéré, Monsieur Deschamps.
4 Merci.

5 R. Merci.

6

7 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

8

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE (12:42:49)

10 FIN DU MODE NON-PUBLICATION

11

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON, sténographes officielles, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

ODETTE GAGNON
Sténographe officielle

DANIELLE BERGERON
Sténographe officielle